

Andrézieux-Bouthéon



Rapport d'orientations budgétaires 2025



Ville d'Andrézieux-Bouthéon

Direction générale des services - Novembre 2024

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes.

Première étape du cycle budgétaire annuel, le DOB s'effectue, conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), présentant les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution des dépenses de personnel et la structure des effectifs pour les communes de plus de 10 000 habitants. Il ne s'agit pas d'un pré-budget mais bien d'une présentation des grandes orientations de la collectivité pour l'élaboration de son budget primitif.

Le DOB a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la séance du conseil municipal du 16 décembre prochain, lors de laquelle les budgets primitifs 2025 seront soumis au vote.

Poursuivre une gestion rigoureuse pour maintenir une dynamique d'investissements nécessaire à la conservation du patrimoine et au développement de la commune

Le rapport d'orientations budgétaires a été consacré par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Ce document structuré autour du contexte macroéconomique et financier, de l'état des finances publiques françaises et de celui des collectivités territoriales en particulier, a vocation à être le support du débat d'orientation budgétaire. Il s'inscrit dans une stratégie financière volontariste et responsable guidée par 4 grandes orientations : réduction des dépenses de fonctionnement ; politique fiscale volontariste et protectrice ; maintien de l'effort d'investissement et modération de l'endettement.

Dans le contexte général et pérenne de raréfaction des ressources et au regard des orientations connues pour les futurs budgets de l'Etat marqués par un impératif de rigueur et de redressement des finances publiques, plus que jamais, la maîtrise voire la réduction des dépenses de fonctionnement est une condition sine qua non pour développer un programme d'investissement

ambitieux et dynamique nécessaire à la conservation du patrimoine communal et au soutien du développement de la commune. Elle permet de dégager les ressources indispensables au financement de nos investissements et de tendre vers le maintien d'une bonne santé financière de la commune caractérisée notamment par une faiblesse du niveau d'endettement.

Dans la continuité des deux budgets précédents, le projet de budget 2025 sera encore marqué par un contexte international et géopolitique très incertain : plafonnement des prix des matières premières à des niveaux historiquement hauts, comme de l'ensemble des prix ; inscription de l'Etat dans un redressement nécessaire des finances publiques impactant lourdement les collectivités territoriales au titre du projet de loi de finances pour 2025 et pour les années suivantes également.

La Ville d'Andrézieux-Bouthéon entend néanmoins poursuivre la mise en œuvre des actions et projets issus du plan de mandat s'articulant autour des trois piliers : attractivité – solidarité et écocitoyenneté ; et ainsi maintenir ses priorités relatives à l'accompagnement des plus fragiles, la poursuite d'une politique volontariste en investissement soucieuse de répondre aux besoins des Andréziens-Bouthéonnais et aux exigences de la transition énergétique, tout en garantissant un équilibre budgétaire préservé à court et plus long termes. A travers ses orientations budgétaires, elle entend limiter au maximum les incidences des contraintes multiples, et répartir le plus équitablement possible les efforts nécessaires entre report de certains projets, adaptation du niveau de vie de la commune, impact sur le contribuable et sur les usagers des nombreux services municipaux.

L'intérêt général et la volonté farouche de maintien du service public de proximité accessible à tous restent plus que jamais les boussoles de l'équipe municipale dans les réponses apportées au contexte que nous traversons.

Introduction

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape obligatoire et préalable pour les communes de 3 500 habitants et plus. Il doit faire l'objet d'un débat au sein du conseil municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Le rapport d'orientations budgétaires permet d'informer les élus et le public sur les choix financiers annuels et pluriannuels de services rendus, d'investissement, de fiscalité, d'endettement, de gestion des effectifs et de la masse salariale, de relations avec ses partenaires ainsi que sur les conséquences de ces orientations sur la solvabilité de la collectivité.

Le débat, présenté sous forme de rapport, porte sur le budget principal de la commune mais également sur les budgets annexes. La tenue de ce débat doit faire l'objet d'un vote formel.

On rappellera pour mémoire l'exercice difficile que constitue le vote du budget primitif avant la clôture de l'exercice précédent puisqu'il oblige à préparer ce budget très en amont sans connaître de manière certaine les mouvements financiers avec les autres collectivités (Métropole, Conseil Départemental, Région, autres communes) et surtout sans aucune information précise de l'Etat sur les différentes dotations et compensations versées à la commune hormis l'annonce de grandes orientations. Il faut effectivement rappeler qu'au moment où se prépare cette note, la Loi de Finances pour 2025 est toujours en cours de discussion et n'est pas encore votée par le Parlement. Les nombreuses mesures annoncées ces dernières semaines susceptibles d'impacter négativement les budgets des collectivités territoriales et les équilibres politiques fragiles au sein de l'assemblée Nationale rendant délicate l'obtention d'une majorité solide pour adopter les propositions viennent renforcer les incertitudes autour des contours des finances communales.

Depuis 2020 les communes ont démontré leur capacité d'adaptation aux événements qu'elles ont subis : Covid-19 et fermetures de services ou mise en œuvre de mesures de protection sanitaire ou économique ; effets catastrophiques du dérèglement climatique avec notamment l'augmentation en fréquence et en intensité d'épisodes météorologiques extrêmes ; incertitudes politiques aggravant le défaut de visibilité du contexte financier ; sans oublier le bouleversement de la fiscalité locale. Les collectivités ont également été impactées dans leurs finances par l'explosion des prix, d'abord énergétiques, puis par diffusion dans les services, les biens d'équipement et les produits alimentaires ; une revalorisation des traitements, certes logique, mais intervenue par deux fois en cours d'exercice budgétaire ; une remontée brutale des taux d'intérêt ayant un impact, d'abord marginal sur le coût de la dette locale, ensuite sur les recettes de droits de mutation. Telles sont les circonstances dans lesquelles le monde local a dû, depuis le début des mandats actuels, tenter d'adapter les conditions de sa gestion en tenant compte de l'ensemble des événements mentionnés précédemment pour assurer la continuité des services.

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité de cette période de difficultés qui, de pandémie en crise énergétique, a bouleversé sensiblement les conditions d'élaboration et d'exécution des budgets locaux. L'exercice en cours se terminera par une dégradation marquée de la

situation financière des collectivités, avec un effet ciseau de plus en plus préoccupant : les dépenses progressent plus vite que les recettes, pour des raisons, bien souvent, tenant plus à des décisions de l'Etat qu'à celles des élus locaux. Alors qu'en 2023, la trésorerie du bloc communal s'était sensiblement améliorée, contrairement à celle des départements qui avait brutalement chuté, en 2024 l'ensemble des acteurs locaux verront leur capacité d'autofinancement reculer, de 8.7% tous niveaux confondus (selon la note annuelle sur les finances locales de la Banque postale). L'effet ciseau qu'évoque la banque postale se reflète dans un chiffre simple : tous niveaux confondus, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4.4% quand les recettes n'augmentaient que de 2.3%. Cette différence oblige les collectivités à puiser dans leur épargne pour honorer leurs dépenses et maintenir un niveau d'investissement indispensable pour soutenir le dynamisme et l'activité dans les territoires. Résultat, l'épargne nette des collectivités est en baisse de 15.8% entre 2023 et 2024 (-4 milliards d'euros environ).

Les orientations budgétaires présentées dans le présent rapport s'appuient sur l'analyse financière rétrospective et prospective réalisée par les services municipaux, réactualisée chaque année et dont les éléments essentiels sont présentés ci-après.

Le rapport d'orientations budgétaires présentera donc successivement :

- > quelques éléments macro-économiques et orientations issus du projet de Loi de Finances de 2025 qui intéressent les collectivités locales ainsi que le contexte dans lequel elles se situent ;
 - > des informations sur les principales orientations de nos dépenses à venir par thématiques ;
 - > des éléments d'analyse financière rétrospective et prospective ;
 - > des éléments d'information sur les postes essentiels du budget 2025 en recettes et en dépenses ;
 - > des informations sur les budgets annexes.
-

Sommaire

L'environnement économique	p. 8
Les priorités 2025	p. 13
Analyse rétrospective et prospective	p. 45
Budgets annexes	p. 62
Conclusion	p. 64
Annexe 1 : rapport de valorisation financière et fiscale de la Trésorerie	

L'environnement économique



Le contexte macroéconomique

Éléments du PLF 2025

(Les éléments chiffrés ci-après sont issus du projet de loi de finances pour 2025.)

La croissance atteindrait 1,1 % en 2025, dans un contexte de baisse de l'inflation qui soutient la demande privée

En 2024, l'économie française continue à démontrer sa résilience, malgré un contexte international relativement peu porteur. Si l'investissement privé pâtit des taux d'intérêt élevés et l'épargne des ménages demeure significativement au-dessus de son niveau avant crise malgré le repli de l'inflation, les exportations et la demande publique sont allantes. La croissance devrait atteindre 1,1 % sur l'année 2024, avec toutefois une composition de la croissance peu favorable pour les finances publiques. Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris ont attiré des millions de visiteurs et devraient soutenir la croissance annuelle à hauteur de +0,1 pt de produit intérieur brut (PIB) selon l'Insee.

L'inflation, au sens de l'indice des prix à la consommation, a poursuivi son reflux en 2024, et s'établirait à +2,1 % en moyenne annuelle (après +4,9 % en 2023). Les prix de l'énergie ralentiraient, notamment du fait de la baisse des prix des produits pétroliers. Les prix des produits alimentaires et manufacturés se stabiliseraient. L'inflation serait principalement soutenue par le prix des services, en lien avec la dynamique des salaires. En août 2024, l'inflation est repassée en dessous de 2 % pour la première fois depuis août 2021, à +1,8 %. La baisse de l'inflation en zone euro a permis à la Banque centrale européenne (BCE) d'amorcer un cycle de desserrement monétaire.

En 2025, la croissance s'élèverait à nouveau à 1,1 %, et serait essentiellement tirée par le redressement de la demande intérieure privée, dans un contexte de poursuite de la baisse de l'inflation. La consommation des ménages (+1,3 %) accélérerait, grâce au reflux confirmé de l'inflation (+1,8 % en 2025). L'investissement se stabiliserait, tant pour les ménages que pour les entreprises, grâce à la détente des conditions de financement. Les exportations profiteraient d'une demande mondiale adressée à la France mieux orientée. Ce contexte favorable et le ciblage des mesures de redressement sur des dépenses publiques peu efficaces et sur des agents à plus fortes capacités contributives permettraient de limiter l'impact de la politique budgétaire sur l'activité.

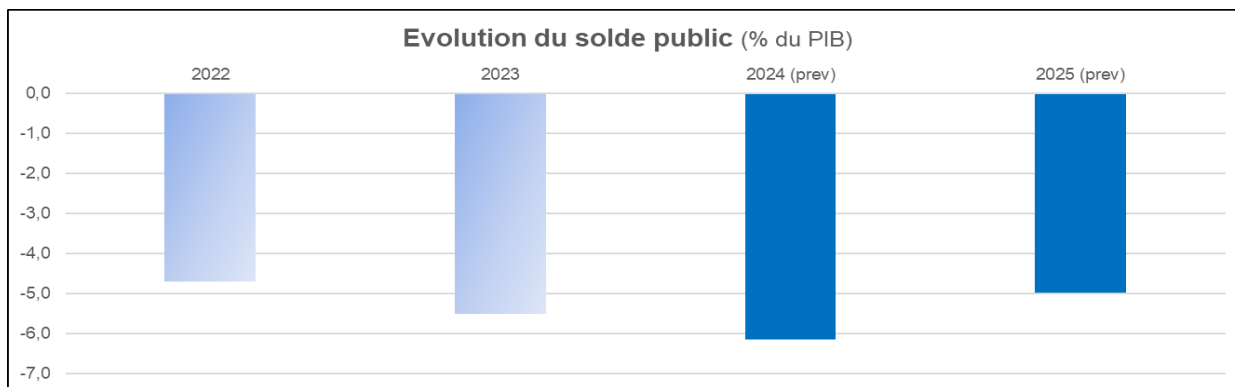
L'inflation achèverait sa normalisation en se stabilisant sous 2 %, à 1,8 % en moyenne annuelle. À cet horizon, elle serait essentiellement tirée par les prix des services. Les prix alimentaires demeureraient stables et ceux de l'énergie orientés à la baisse. Le prix des produits manufacturés connaîtrait un léger rebond lié au renchérissement des coûts de transport maritime en raison des tensions au Proche et au Moyen-Orient.

Un nécessaire effort de redressement des comptes publics

En l'absence de mesures, le déficit public atteindrait environ 7 % du PIB en 2025. Cette tendance défavorable résulte notamment de recettes de prélèvements obligatoires significativement moins dynamiques que l'activité, de la hausse de la charge de la dette en lien avec la remontée des taux d'intérêt, des dépenses de prestations vieillesse en nette hausse en raison de leur revalorisation sur l'inflation passée, des dépenses de santé et de prestations vieillesse en hausse structurelle en raison du vieillissement démographique, et de dépenses dynamiques des différentes administrations, souvent liées aux investissements s'agissant des collectivités locales.

Le Gouvernement a donc décidé de prendre des mesures d'ampleur dès 2025 pour ramener le déficit à 5,0 % du PIB en 2025, alors que celui-ci devrait atteindre 6,1% en 2024.

Cet effort significatif de redressement dès 2025 a vocation à permettre une trajectoire de finances publiques ramenant le déficit sous le seuil de 3 % de PIB en 2029 comme s'y est engagé le Gouvernement. Ainsi, la France préserve des marges de manœuvre pour faire face aux prochaines crises, et maintient la crédibilité de sa signature, enjeu de souveraineté majeur. Elle respecte par ailleurs les nouvelles règles européennes, entrées en vigueur le 30 avril 2024.



Le PLF prévoit un effort partagé et juste, portant aux deux tiers sur la dépense.

Les mesures de consolidation porteront prioritairement sur la dépense, qui représente près de 57 % du PIB en France contre moins de 50% en moyenne dans l'ensemble des pays européens en 2024. Sur les 60 Md€ d'économies à réaliser, les deux tiers (soit environ 40 Md€) seront portés par des mesures de réduction de la dépense publique. Cet effort en dépense sera partagé entre l'Etat, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale.

La contribution des collectivités territoriales aux efforts de maîtrise du déficit public passera par différentes mesures. Ces mesures permettront également une plus grande résilience des finances publiques des collectivités territoriales, dans une logique d'auto-assurance pluriannuelle. Un mécanisme de précaution pour les collectivités, ciblés sur les plus grandes collectivités, permettra une mise en réserve de fonds en 2025, et le renforcement à partir de 2026 des mécanismes locaux de précaution et de péréquation au bénéfice des collectivités les plus en difficulté.

Un tiers de l'effort portant sur les recettes : des mesures ciblées renforçant la justice fiscale, pour ne pas pénaliser la croissance et favoriser la transition écologique

Les mesures de recettes représentent environ un tiers de l'effort total de consolidation des comptes publics, soit environ 20 Md€. Dans le cadre du partage de l'effort, une participation au redressement collectif sera demandée aux plus grandes entreprises (plus de 1 Md€ de chiffre d'affaires annuel, soit quelques centaines d'entreprises sur 4,5 millions d'entreprises au total) et

aux plus hauts revenus (plus de 500 000 € de revenu fiscal de référence par an pour un couple, soit moins de 0,3 % des ménages imposables). Ces mesures seront ciblées et exceptionnelles afin de ne pas pénaliser la compétitivité, l'investissement et la croissance. Des mesures complémentaires de nature structurelle, prioritairement en dépense, seront mises en œuvre, notamment par la poursuite du programme de revue de dépenses.

Ces mesures de justice fiscale seront complétées par une réduction des niches fiscales et sociales pour lutter contre les effets d'aubaine et améliorer l'efficacité de l'intervention publique. Certaines mesures fiscales auront également pour but de favoriser la transition écologique. A cette fin, le PLF 2025 portera des mesures de verdissement de la fiscalité en incitant notamment à une plus grande sobriété énergétique et à une réduction du recours aux énergies carbonées.

Une juste participation des collectivités territoriales à l'effort collectif

La présentation du PLF pour 2025 intervient dans un contexte marqué par une forte progression des dépenses locales. Les remontées comptables fin août font en effet état d'une progression dynamique en 2024 des dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de +6 % et des dépenses réelles d'investissement de +10,8 % sur les huit premiers mois 2024. Cette dernière hausse s'explique notamment par le cycle électoral municipal et l'arrivée à terme de nombreux projets d'investissement.

En 2025, les collectivités territoriales seront amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire afin de parvenir à l'objectif d'un déficit de -5,0 % en 2025.

Cependant, cet effort sera proportionné au poids des collectivités territoriales dans la dépense publique et tiendra compte de leur situation financière.

L'effort de maîtrise du solde public s'élèvera à 5 Md€, soit 12,5 % de l'effort global sur l'ensemble du champ des administrations publiques. Cet effort est certes important. Il intervient néanmoins dans un contexte budgétaire global très contraint, dans lequel chaque acteur doit contribuer au redressement des comptes publics.

Cette participation sera mise en œuvre au moyen de trois mesures inscrites dans le PLF 2025. Il sera mis en place **un fonds de précaution** pour les collectivités, qui sera alimenté par prélèvement sur les recettes des collectivités en excluant les plus petites ou les plus fragiles, prélèvement qui sera limité à un maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement. La répartition du fonds l'année suivante sera établie après consultation du comité des finances locales, dans un cadre fixé par la loi. L'abondement de ce fonds sera conditionné au niveau de dépassement du solde des collectivités territoriales en 2024 par rapport à celui inscrit en LFI 2024.

Dans le PLF pour 2025, à périmètre courant, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales (crédits budgétaires, prélèvements sur recettes et TVA affectée aux régions) s'élèvent à 53,4 Md€ en CP hors mesures exceptionnelles.

Fixation pour 2025 du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement

S'agissant de la DGF, le projet de loi de finances pour 2025 pérennise les deux hausses successives de +320 M€ en 2023 et +320 M€ en 2024 par lesquelles l'État a pris majoritairement à sa charge la

poursuite de la dynamique des dotations « péréquatrices » qui bénéficient aux collectivités les plus fragiles.

Les parts communale, intercommunale, régionale et départementale de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), font l'objet d'une minoration. En revanche, les parts départementale et régionale de la dotation pour transfert des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL ou DOT), de même que le prélèvement sur les recettes de l'État compensant aux autorités organisatrices de la mobilité la perte de recettes résultant de la réduction du champ des employeurs assujettis au versement transport (VT), sont reconduits à un montant identique à celui versé au titre de 2024.

Modulation des conditions d'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le PLF prévoit un abaissement du taux et exclut les dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible. L'objectif du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée est de soutenir l'investissement public local en compensant une partie de la taxe sur la valeur ajoutée payée sur les dépenses d'investissement des collectivités territoriales. L'assiette des dépenses éligibles a été élargie au-delà des dépenses d'investissement pour intégrer des dépenses de fonctionnement, notamment des dépenses d'entretien et d'informatique en nuage.

Le fonds sera recentré sur son objectif initial : le soutien à l'investissement. À cette fin, il est prévu de supprimer les exceptions que constituent l'intégration des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage pour revenir au régime commun historique du fonds.

En outre, par souci de maîtrise des dépenses publiques à la fois du champ État et du champ administrations publiques locales, le taux de compensation forfaitaire est fixé à 14,850 % (contre 16,404 % en 2024) pour les attributions versées à partir du 1^{er} janvier 2025.

Modulation du fonds verts

Le PLF 2025 prévoit également une réduction du fonds verts de 1.5 milliard d'euros, celui-ci passant de 2.5 à 1 milliard d'euros. Cette mesure va impacter fortement les investissements des collectivités territoriales. La suppression de 1.5 milliard d'euros de subvention représente environ 5 milliards de travaux en moins.

Augmentation des cotisations CNRACL

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit une hausse du taux de cotisation à la caisse de retraite ; CNRACL de 4 points en 2025. Il est d'ores et déjà annoncé qu'une augmentation similaire devrait intervenir pour les années 2026 puis 2027. Cette hausse pourrait coûter jusqu'à 5 milliards de plus par an aux collectivités et aux employeurs hospitaliers en 2027.

Les priorités 2025



Andrézieux-Bouthéon, ville active et attractive



La gestion des compétences économiques relève de l'échelon intercommunal. Néanmoins, dans le but de soutenir et de promouvoir la dynamique commerciale, la municipalité d'Andrézieux-Bouthéon entend poursuivre ses initiatives visant à encourager et à développer le commerce ainsi que les dynamiques économiques locales.

A travers ses actions, l'équipe municipale entend soutenir le dynamisme et l'attractivité de son territoire et répondre aux besoins exprimés par la population, les opérateurs économiques et les salariés présents sur la commune.

Soutien au commerce local par la présence de terrain et la facilitation de l'accès à l'information

En 2025, la ville poursuivra sa politique de développement du commerce et de l'artisanat, initiée en début de mandat, afin de soutenir le commerce local et encourager l'implantation de commerces de proximité dans les différents quartiers et accompagner au mieux les reprises de commerces ou l'ouverture de nouvelles enseignes. Au-delà des actions récurrentes mises en œuvre autour du manager commerce partagé avec la commune de Saint-Just Saint-Rambert, un livret regroupant toutes les informations administratives et réglementaires nécessaires à l'implantation et à l'activité des commerces sera mis à disposition des commerçants. La ville a par ailleurs eu recours à la foncière portée par NOVIM pour la réhabilitation de deux commerces du centre-ville.



Taxe sur les locaux commerciaux vacants et droit de préemption

Depuis 2022, le Conseil municipal a mis en place une taxe sur les locaux commerciaux vacants. En 2025, la ville d'Andrézieux-Bouthéon pourra, selon les opportunités, exercer son droit de préemption pour favoriser des activités répondant aux attentes de la population, avec une réserve foncière prévue au budget 2025.

Soutien à l'association des commerçants et initiatives de revitalisation



En 2025, l'équipe municipale continuera d'apporter son soutien à l'association des commerçants relancée, qui bénéficiera de l'accompagnement du manager commercial recruté en partenariat avec la ville de Saint-Just-Saint-Rambert.

Conformément à la convention adoptée par le Conseil municipal, la mise en place de sérigraphies sur les vitrines des commerces inoccupés se poursuivra en 2025, avec l'accord des propriétaires des locaux vacants.

Accompagnement du développement des entreprises et soutien à l'emploi

La ville d'Andrézieux-Bouthéon s'engagera encore à accompagner le développement des entreprises locales, notamment en matière de recherche de foncier en collaboration avec Saint-Étienne Métropole, et en jouant un rôle actif de relais et de facilitateur pour les questions de recrutement.



Les actions en faveur de l'emploi se poursuivront en 2025, avec un accompagnement de tous les publics pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi, notamment via notre relais emploi. Les initiatives de mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises locales, ainsi que les dispositifs tels que les emplois saisonniers, l'apprentissage et les stages, se poursuivront également en 2025.

Le forum de l'emploi organisé chaque année depuis maintenant deux ans avec les communes voisines de Saint-Just Saint-Rambert, Saint-Galmier, Veauche, et en partenariat avec tous les partenaires et acteurs de l'emploi présents sur le bassin ; sera organisé à Saint-Just Saint-Rambert le 14 mai 2025.



La ville d'Andrézieux-Bouthéon a par ailleurs été retenue, pour l'ensemble du département de Loire, pour accueillir le 8 avril 2025 « La Caravane des Métiers » organisée par la région Auvergne Rhône Alpes. Cette caravane composée d'une quinzaine de véhicules permettra de faire découvrir les métiers de différents secteurs aux scolaires, familles, personnes en insertion professionnelles...

Enfin, 2025 verra la mise en œuvre du projet de relocalisation de l'ensemble des structures intervenant sur l'emploi aujourd'hui hébergées au Forum. La quasi-totalité des structures sera en effet accueillies dans les locaux libérés par la gendarmerie nationale et viendront ainsi assurer une présence au cœur du QPV.

Ouverture sur le monde du travail par l'accueil des stagiaires et la proposition de chantiers éducatifs

La ville d'Andrézieux-Bouthéon continuera d'accueillir de nombreux stagiaires au sein de ses services et proposera aux jeunes de la commune de participer à des chantiers éducatifs, en partenariat avec le Département de la Loire. Ce dispositif permettra d'octroyer plus de 1 400 heures de travail aux jeunes.

Facilitation de l'accès à la commande publique et allotissement des consultations

Depuis le début du mandat, les acteurs économiques locaux bénéficient d'un accès accru à la commande publique et à de nombreuses consultations, grâce à la réalisation de travaux de bâtiment et de voirie. La ville favorise également l'allotissement de ses consultations pour maximiser l'ouverture de la commande publique aux entreprises locales, contribuant ainsi à la réduction de notre empreinte carbone.



Développement des services de proximité et ouverture de l'Espace France Services

Pour renforcer l'attractivité de la ville, Andrézieux-Bouthéon prévoit de maintenir et de développer un large panel de services accessibles à tous en 2025. En complément et afin d'apporter une offre nouvelle de service de proximité, un Espace France Services ouvrira ses portes dans le quartier de la Chapelle, en début d'année offrant un nouveau service à la population et revitalisant des locaux vacants du centre commercial de la Chapelle. Cet espace permettra un accompagnement au plus proche des usagers auprès de plusieurs partenaires nationaux : France Travail, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Trésor Public...



Maintien et mise à niveau des équipements municipaux

En 2025, la ville prévoit de poursuivre ses actions de maintien des équipements municipaux en réalisant de multiples investissements de conservation du patrimoine afin de répondre aux attentes des usagers et de garantir une qualité d'accueil optimale et un confort d'utilisation pour tous.

Urbanisation équilibrée et proposition d'une offre de logements adaptée aux besoins de la population

L'offre de logements est un élément clé de l'attractivité de la commune. Le secteur d'Andrézieux-Bouthéon attire les promoteurs immobiliers. Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, initiée en 2022 avec une large concertation, la ville entend poursuivre son action en faveur d'une urbanisation équilibrée et raisonnée de son territoire. Cette approche vise à garantir un développement harmonieux de la commune tout en respectant les enjeux environnementaux et patrimoniaux. L'ouverture à l'urbanisation de certaines zones sera compensée par la protection de zones naturelles et agricoles.



Requalification des anciens sites industriels avec la poursuite de l'aménagement de la ZAC des Terrasses et le Parc des Forges



Dans la continuité des actions précédentes de dépollution, la ville poursuivra en 2025 les actions de réhabilitation des friches industrielles, notamment dans le secteur des Terrasses, avec la mise en activité de la nouvelle gendarmerie et la poursuite de la commercialisation des espaces.

Par ailleurs, la requalification de l'ancien site Barriol – Dallièrre entrera en phase de réalisation avec la déconstruction du bâtiment principal et la conduite d'études de maîtrise d'œuvre urbaine dans le cadre du traité de concession confié à la SPL Cap Métropole.

Poursuite du projet de réaménagement des bords de Loire

La ville d'Andrézieux-Bouthéon entend concrétiser son ambition urbaine pour ce secteur en favorisant sa reconnexion au centre bourg et en diversifiant les usages, tout en respectant les enjeux environnementaux et de gestion des inondations. En 2025, le projet pluriannuel de réaménagement de la zone de loisirs des bords de Loire se poursuivra, visant à renforcer l'attractivité de cet espace naturel et à le protéger. Des aménagements ludiques et sportifs (aire de jeux et skate-park) seront prévus, dans la continuité des réalisations entamées depuis 2021.

De la même manière, il sera nécessaire d'intervenir pour effacer les stigmates des inondations survenue le 17 octobre 2024 et ayant fortement dégradé la digue de protection, divers cheminements et aménagements notamment le terrain de beach volley.

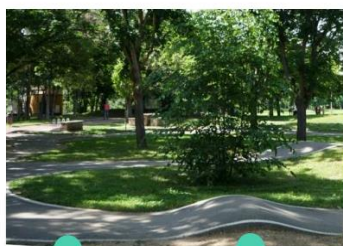


Evolution contenue et raisonnable de la fiscalité locale

Depuis la suppression de la taxe d'habitation en 2023, de nombreux ménages ne sont plus concernés par les impôts communaux. Désormais, seuls les taux de taxe foncière, fixés par le Conseil Municipal, restent en vigueur. Cette préoccupation semble être intégrée par l'Etat ayant exprimé récemment l'hypothèse d'une nouvelle contribution territoriale. Nos taux de taxe foncière, sont parmi les plus bas des villes de taille équivalente dans la Loire.

Ils seront réinterrogés compte-tenu du contexte économique actuel tout en restant maîtrisés conformément à nos engagements. L'équipe municipale entend ainsi maintenir une fiscalité mesurée, attractive et incitative pour continuer à soutenir le dynamisme de la commune et garantir le maintien d'un haut niveau de services au public.

Andrézieux-Bouthéon, ville où il fait bon vivre



45 ha

d'espaces
verts
municipaux

6

aires de jeux
sur l'ensemble de
la commune

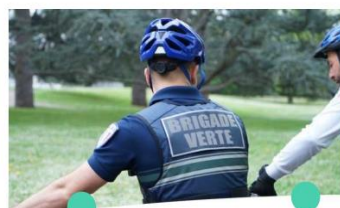


9

équipements
de plein air
accessibles
librement

240

agents
au service
de la population



8

agents de police
municipale
dont une brigade
verte permanente

100

caméras de
vidéoprotection
réparties
sur 35 sites



80

bâtiments communaux
soit 75 000 m² de surface bâtie



**Un patrimoine
naturel**

préservé et valorisé
en bords de Loire



**Un patrimoine
historique**

remarquable
1^{ère} ligne de chemin de fer
d'Europe continentale

Andrézieux-Bouthéon demeure et demeurera une ville à taille humaine, offrant un cadre de vie agréable et convivial. La municipalité s'engage résolument à poursuivre ses efforts pour préserver et entretenir son patrimoine naturel riche et varié, et valoriser son patrimoine bâti remarquable.

Cette volonté se traduit par ailleurs par une attention particulière au vivre-ensemble et à l'entretien et l'amélioration du cadre de vie et de l'espace public.

Sécurisation et amélioration du confort d'usage de nos voiries

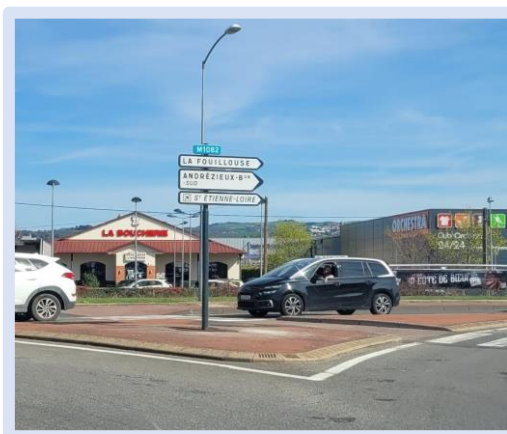
Afin de sécuriser les déplacements et améliorer le confort d'usage pour tous les utilisateurs des voiries présentes sur la commune, l'ambitieux programme de réfection des axes de circulation se poursuivra en 2025 par des travaux d'aménagement notamment sur, la rue Paul Grousset, le Boulevard Pasteur, ainsi que l'enfouissement des réseaux rue des Vals. Divers aménagements de voiries, seront également réalisés.

La ville contribuera au financement de ces travaux de voirie de Saint-Étienne Métropole par le versement d'un fonds de concours.

Actualisation et amélioration de la signalisation pour faciliter les déplacements dans la ville

Dans la continuité des actions conduites depuis deux ans sur les axes principaux, le programme de changement et d'actualisation de la signalétique verticale présente sur la commune se poursuivra sur les axes secondaires.

De la même manière, la signalétique d'intérêt local sera elle aussi progressivement actualisée.



Poursuite des actions destinées à associer les habitants à l'élaboration des projets les concernant et information et communication sur les chantiers



En 2025, les réunions d'information préalables aux travaux et de concertation se poursuivront, reflétant la volonté de l'équipe municipale d'associer les Andréziens-Bouthéonnais aux projets près de chez eux et ainsi définir avec eux et pour eux, les solutions les plus adaptées.

Conscients des désagréments que peuvent occasionner les chantiers, nous nous engageons à continuer

d'informer les habitants et les usagers des axes routiers concernés sur le lancement et le déroulement des travaux.

Les administrés seront également tenus informés par la diffusion de tracts, ainsi que par des publications sur les panneaux lumineux et les réseaux sociaux de la ville.

Engagement environnemental et qualité de vie



La question environnementale est un enjeu majeur et une composante essentielle de la qualité de vie des Andréziens-Bouthéonnais. La municipalité s'engage à promouvoir une approche écocitoyenne dans l'ensemble des actions et politiques publiques menées. La signature de la Charte de la biodiversité avec Saint-Etienne Métropole en 2024 est venue concrétiser et illustrer cet engagement profond, sincère et pragmatique.

Les actions initiées depuis le début du mandat et reprises dans la Charte de la biodiversité notamment, seront poursuivies. A ce titre par exemple, les actions en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire (valorisation des déchets par compostage, utilisation d'un logiciel dédié, installation d'une chambre froide et étude pour la mise en place d'une démarche de surgélation) seront maintenues et renforcées.

Entretien des étangs municipaux et lutte contre les plantes invasives

L'action de nettoyage et de lutte contre le développement de plantes invasives sur les étangs municipaux, initiée en 2023, se poursuivra en 2025 afin de préserver ces espaces essentiels pour la biodiversité.

Propreté des espaces publics

La municipalité d'Andrézieux-Bouthéon attache une importance primordiale à la propreté et à l'entretien des espaces publics, considérés comme des éléments essentiels de la qualité de vie de ses habitants.

Dans le cadre de son engagement continu pour améliorer le cadre de vie des Andréziens-Bouthéonnais, la ville a entrepris plusieurs actions significatives en optimisant l'organisation des services municipaux afin de garantir une efficacité accrue dans la gestion et l'entretien des espaces publics et en investissant dans l'acquisition de nouveaux équipements modernes et performants. Ces investissements seront poursuivis en 2025.



Par ailleurs, la ville intensifie ses efforts de sensibilisation auprès des citoyens pour encourager les bonnes pratiques et responsabiliser les habitants quant à l'importance de maintenir la propreté des espaces communs.

Lutte contre les incivilités et respect du cadre de vie

Pour lutter contre les incivilités et contribuer au respect du cadre de vie, la ville d'Andrézieux-Bouthéon a mis en place une brigade verte en 2022. Son action se poursuivra en 2025, en lien étroit avec la police municipale, avec un rôle principalement préventif pour lutter contre les incivilités de tous ordres (déjections canines, décharges sauvages, tags, etc.). Les agents de la brigade verte pourront également procéder à des verbalisations.



Renforcement de l'écoute citoyenne

Le service de l'écoute citoyenne sera toujours accessible permettant de recueillir et enregistrer les signalements des administrés concernant tout dysfonctionnement ou anomalie sur l'espace public puis de les transmettre aux services concernés garantissant ainsi réactivité et efficacité face aux demandes quotidiennes.

Renouvellement et renforcement du dispositif de vidéoprotection



Le dispositif de vidéoprotection de l'espace public, actuellement composé de 110 caméras réparties sur 38 sites, a prouvé son efficacité en termes de dissuasion et d'intervention. En 2025, ce dispositif sera renforcé par le remplacement des caméras vétustes par des modèles plus performants et par le déploiement de nouvelles caméras. Plus globalement, pour assurer la sécurité de tous dans l'espace public, la ville intègre systématiquement la dimension sécuritaire (prévention situationnelle) lors des opérations de réhabilitation ou de construction de bâtiments communaux.

Andrézieux-Bouthéon, ville solidaire



220
foyers
accompagnés par
le CCAS chaque
année



1 500 000 €
versés chaque année
aux clubs et associations

550
personnes accueillies
à l'espace
numérique public
depuis sa création



**1 Espace
France services**
(ouverture en 2025)

Des permanences
pour accompagner dans
l'emploi, la santé, etc.

**1 EHPAD
public**
proposant 92 lits

L'équipe municipale entend poursuivre la construction de la ville avec et pour les Andréziens-Bouthéonnais, en favorisant une gouvernance basée sur le dialogue, l'écoute et la préoccupation constante d'apporter une réponse adaptée aux questions du quotidien et aux besoins des plus fragiles.

Dialogue et concertation avec les habitants

Construire les projets et la ville pour et avec les habitants et les utilisateurs. Telle est la philosophie portée par l'équipe municipale depuis le début de la mandature traduit par un renforcement de la participation citoyenne.

Dans la continuité de la démarche initiée à l'automne 2020, la municipalité s'engage à maintenir et développer les dispositifs et actions favorisant le dialogue et la concertation préalable à l'élaboration des projets.



Nous mettons en place des groupes de travail incluant des experts et des représentants de la société civile. Ce dialogue constant avec les associations et leurs représentants est enrichi par le développement et le renforcement de l'écoute citoyenne. À cet effet, de nouveaux outils ont déjà été déployés, tels que les réunions de quartiers et le Conseil Municipal des Enfants, inauguré en septembre 2021. Les dispositifs de rencontres citoyennes, formalisés depuis 2022, continueront à être mis en œuvre en 2025, afin de garantir une communication fluide et une prise en compte effective des préoccupations des habitants.

Soutien au bénévolat et à la plateforme d'entraide

En continuité avec les initiatives prises durant la crise sanitaire, la plateforme d'entraide, qui met en relation des personnes isolées, vulnérables ou dépendantes avec des bénévoles, continuera d'être soutenue et accompagnée pour favoriser le lien social et les échanges interpersonnels.

Maintien d'un haut niveau de services pour nos seniors

L'offre de transport via la navette sénior sera maintenue, permettant ainsi aux personnes âgées d'accéder aux différents clubs, à l'EHPAD et à la médiathèque. La municipalité reste attentive aux besoins des personnes âgées, le maintien à domicile étant un enjeu majeur du vieillissement. La préservation des liens sociaux est également



une priorité. Des solutions concrètes seront mises en place pour soutenir nos aînés, notamment à travers le service de portage de repas et l'aide apportée aux aidants familiaux.

Les activités de loisirs, culturelles et sportives, qui contribuent au bien-être et à la santé des seniors, seront poursuivies en 2025 à travers une offre à la fois riche et accessible au plus grand nombre.

Accompagnement des plus fragiles et des aînés par un soutien renouvelé au CCAS

Avec ses partenaires, et notamment le soutien apporté au Centre Communal d'Action Sociale, la ville cherche à intervenir le plus en amont possible de la dépendance en détectant la fragilité chez les aînés.

La subvention de la ville d'Andrézieux-Bouthéon au CCAS sera maintenue en 2025 pour confirmer ses actions et lui permettre de jouer pleinement son rôle d'accompagnement et de suivi des plus fragiles.

Participation active à la réduction de la fracture numérique

Afin de réduire la fracture numérique, l'activité de l'Espace Numérique Public (ENP), animé par une conseillère numérique, sera maintenue. Les agents de l'ENP, interviendront sur différents sites, accompagneront les administrés dans leurs démarches numériques et proposent diverses animations adaptées à tous les publics.



Poursuite de l'offre d'accès gratuit à de nombreux services « d'aide à la gestion du quotidien »

Les partenariats mis en place pour continuer à proposer des permanences gratuites d'avocats, de la conciliatrice de justice et autres intervenants susceptibles d'apporter conseil et aide aux Andréziens-Bouthéonnais dans la résolution des problèmes du quotidien, seront renouvelés.

Création d'une offre nouvelle et complémentaire de service de proximité avec l'ouverture d'un Espace France Services

En 2025, cette offre de services à la population sera enrichie par l'ouverture d'un Espace France Services en lieu et place des ex bar de la Chapelle et BIMA Market, renforçant ainsi la présence des services publics de proximité.



Cet espace servira de guichet unique, offrant un premier niveau de réponse et d'accompagnement des usagers dans leurs démarches auprès de neuf services ou partenaires de l'État. Cette initiative vise à faciliter l'accès aux services publics et à améliorer l'accompagnement des citoyens dans leurs démarches administratives, contribuant par ailleurs à une meilleure inclusion numérique.

Sensibilisation à la lutte contre toutes les discriminations et pour l'inclusion

La municipalité d'Andrézieux-Bouthéon maintient fermement son engagement à sensibiliser au handicap et à promouvoir le vivre ensemble. Cet objectif se concrétisera par de nombreuses actions soutenues par la ville.

Par ailleurs, tous les projets d'aménagements intégreront systématiquement les besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite, garantissant ainsi l'accessibilité de la ville et de ses services à tous les citoyens. L'insertion des personnes en situation de handicap dans la vie quotidienne sera également une priorité continue.

Confirmation d'un accès élargi à tous les services municipaux par la mise en œuvre de tarifs adaptés

La solidarité de la ville d'Andrézieux-Bouthéon se traduit par la mise en place de tarifs visant à favoriser l'accès de tous aux services municipaux.

En 2025, la municipalité s'engage à maintenir des tarifs accessibles tout en intégrant lorsque cela est nécessaire une possible revalorisation. Ces tarifs resteront néanmoins particulièrement bas en comparaison avec ceux des communes voisines. Cette

politique tarifaire assumée a pour objectif de garantir que chaque habitant puisse bénéficier des services offerts par la ville, indépendamment de sa situation financière. La municipalité réaffirme ainsi son engagement en faveur de l'équité et de la solidarité, en veillant à ce que les services municipaux demeurent accessibles à tous les Andréziens-Bouthéonnais, tout en assurant une gestion financière équilibrée et responsable.

Soutien aux associations caritatives et solidaires

La municipalité d'Andrézieux-Bouthéon s'engage à apporter un soutien matériel et financier aux associations caritatives et solidaires. Cet appui sera reconduit en 2025 pour les aider à mener à bien leurs projets en faveur des personnes les plus fragiles de notre communauté. Ce soutien se traduira par la mise à disposition de locaux, de matériel et l'attribution de subventions adaptées aux besoins de ces structures, afin de faciliter la réalisation de leurs missions. La municipalité reconnaît l'importance de ces associations dans le tissu social local et souhaite les accompagner.

Aide à la recherche et au retour à l'emploi

Les actions visant à développer l'aide à la recherche et au retour à l'emploi se poursuivront en 2025. La ville propose sur son site Internet un espace dédié à la recherche d'emploi, aidant les personnes concernées à s'orienter parmi les différents partenaires et interlocuteurs.

Le renouvellement du poste de relai emploi permettra de poursuivre l'accompagnement des publics les plus fragiles et la mise en relation de l'ensemble des acteurs de l'emploi.

Promotion du devoir de mémoire et commémorations



La municipalité d'Andrézieux-Bouthéon s'engage à poursuivre les actions engagées dans le cadre du devoir de mémoire, en particulier lors des différentes commémorations. Ces actions incluront la participation active des élus du Conseil Municipal des Enfants, afin de sensibiliser les jeunes générations à l'importance de la mémoire collective et de l'histoire locale.

Mobilisation dans la lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité

La lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes constitue une des priorités. En 2025, diverses manifestations et dispositifs seront mis en œuvre par la ville et ses partenaires pour soutenir cette cause essentielle. Parmi les initiatives prévues, la journée spécifique dédiée aux droits des femmes sera reconduite. Cet événement vise à sensibiliser le public aux enjeux de l'égalité de genre et à célébrer les avancées réalisées dans ce domaine.

Promotion des dispositifs d'achats groupés et de services collectifs

Dans le prolongement de l'initiative « Mutuelle pour Tous » mise en œuvre en 2021 et reconduite en 2024, la municipalité d'Andrézieux-Bouthéon a mis en place en 2024 un dispositif d'achat groupé d'énergie destiné aux habitants de la commune.

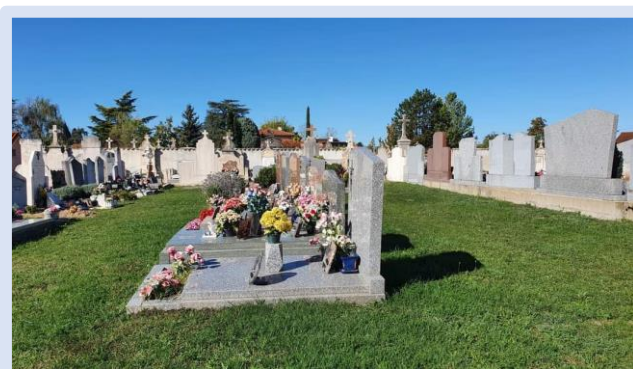
Ce type de dispositif vise à permettre aux résidents de bénéficier de conditions tarifaires avantageuses pour leurs achats d'énergie, grâce à des négociations tarifaires menées au nom de l'ensemble des participants. La Ville restera attentive à toute initiative susceptible d'être proposée aux habitants pour les aider dans leur recherche de protection de leur pouvoir d'achat.



Amélioration des cimetières

Une ville solidaire est également attentive au recueillement des usagers auprès des défunts.

Comme en 2024, en 2025, des crédits seront affectés pour améliorer l'environnement et l'entretien des cimetières. De plus un budget sera alloué à la réalisation de cases de columbarium afin de pourvoir à l'évolution de la population sur l'aspect funéraire.





39 clubs sportifs
9 000 licenciés



15 000 € distribués sous forme de Chèques d'hébergement municipal
58 places



2 labels récompensant notre engagement :
- Terre de Jeux 2024
- Ville active et sportive



3 gymnases
2 halles multisports



1 stade de rugby



1 dojo

1 pétanquodrome

1 palais des sports

1 stade de foot
Nombreux terrains

1 pôle tennis

1 golf

1 centre aquatique (SEM)

1 stade d'athlétisme

1 centre de tir

En raison de son histoire et de son environnement, notre ville entretient un lien très fort avec le sport. Dans ce domaine, la politique municipale s'appuie sur des valeurs citoyennes, éducatives et pédagogiques, telles que le respect de soi et des autres, ainsi que le goût de l'effort. Malgré un contexte budgétaire contraignant et parce que le sport va bien au-delà du seul exercice physique qu'il permet, Andrézieux-Bouthéon continuera en 2025 à soutenir l'ensemble des acteurs du sport local.

Promotion de l'accès au sport pour tous

L'accès universel au sport, en particulier pour les jeunes, sera assuré par la continuité des dispositifs tels que les Chèques Activités Jeunes, le programme Sport Vacances, l'école municipale des Sports, ainsi que par l'engagement des clubs sportifs dans l'organisation des activités périscolaires. L'ensemble des crédits alloués à ces dispositifs seront maintenus en 2025



Pour favoriser la pratique sportive de l'ensemble de sa population la ville d'Andrézieux-Bouthéon a développé plusieurs équipements accessibles à tous : des espaces de fitness de plein air, les halles sportives couvertes à la Chapelle, les terrains de Beach volley sur la zone des Bords de Loire. Les intempéries et inondations survenues le 17 octobre 2024 ont fortement endommagé le parc des bords de Loire et notamment le terrain de Beach volley qui va nécessiter une remise en état importante.

Promotion du sport santé loisirs pour les seniors

Dans le cadre de son engagement en faveur du sport, de la santé et des loisirs, et dans un souci constant du bien-être de l'ensemble de ses habitants, la ville continuera à proposer une gamme diversifiée d'activités sportives adaptées aux seniors. Cette initiative vise également à



lutter contre l'isolement des personnes âgées. Ces activités seront notamment mises en œuvre par l'intermédiaire de CASA, garantissant ainsi une offre sportive variée, adaptée et accessible financièrement à tous les seniors.

Maintien du soutien aux associations sportives



En raison de la diversité des activités sportives proposées par les associations situées à Andrézieux-Bouthéon, la municipalité s'engage à poursuivre son soutien indéfectible à ces entités. Ce soutien se traduira par la mise à disposition de nombreux équipements sportifs, ainsi que par la prise en charge des frais de maintenance et des consommations de fluides (électricité, gaz, eau), et ce, malgré les hausses tarifaires intervenues depuis 2022.

La ville maintiendra également un soutien financier aux associations sportives, en tenant compte des actions et activités qu'elles proposent aux habitants d'Andrézieux-Bouthéon, ainsi que de leur niveau de trésorerie. Cette démarche vise à garantir la pérennité et le dynamisme des activités sportives locales, tout en assurant une gestion rigoureuse et équitable des ressources municipales.

Amélioration du confort d'accueil et d'usage des équipements sportifs

L'année 2025 sera marquée par la poursuite du programme de remise à niveau des bâtiments et équipements sportifs. À ce titre, les travaux de confortement du gymnase des Bullieux, indispensables à sa réouverture, ainsi que les travaux d'étanchéité seront réalisés prioritairement.



2025 sera l'année d'amorçage de nombreux chantiers de réfection des étanchéités de bâtiments dont des équipements sportifs, avec notamment les locaux mis à disposition du tennis dont l'étanchéité sera reprise. Une étude sur les chaufferies des bâtiments municipaux, dont les équipements sportifs sera également réalisée conduisant ultérieurement à des investissements nécessaires pour assurer la conservation du patrimoine sportif de la ville et réaliser des économies d'énergie.

De la même manière et comme chaque année, une enveloppe budgétaire sera dédiée à la conservation et à la remise à niveau de nos différents bâtiments notamment ceux dédiés au sport.

Pôle rugby – Mise aux normes et aménagement du terrain d'entraînement du Stade Roger BAUDRAS

Dans la continuité de l'investissement réalisé en 2022 et 2023 pour la réalisation d'un pôle de rugby sur le site Roger BAUDRAS, l'année 2025 verra le début de la réalisation d'un



terrain de rugby synthétique sur ce même site afin de permettre à l'ensemble des élèves de ce pôle rugby (enfants comme adultes, hommes comme femmes) de s'entraîner et d'évoluer en championnat sur la commune d'Andrézieux-Bouthéon.

Cet investissement rendu possible depuis l'acquisition d'une parcelle située sur le terrain existant auprès de la commune de Saint-Just Saint-Rambert, permettra au club de poursuivre sa progression et de proposer aux jeunes Andréziens-Bouthéonnais des équipements adaptés.

Création d'un skate-park sur les bords de Loire

Suite au travail mené par le Conseil Municipal des Enfants, 2025 verra la réalisation d'un nouvel équipement ouvert à tous et accessible sur les bords de Loire qui permettra la pratique du skate.



Andrézieux-Bouthéon, ville de toutes les cultures



Château de Bouthéon

Un des premiers sites touristiques du département
75000 entrées par an



Théâtre du Parc

Scène régionale et départementale
540 abonnés
15000 entrées par an



Conservatoire François Mazoyer

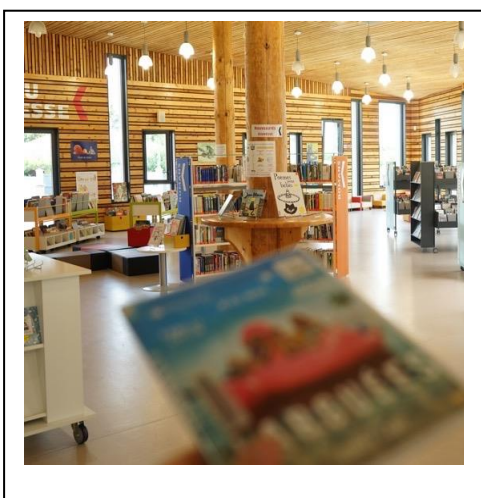
462 élèves

1 Médiathèque et 3 bibliothèques

1300 abonnés
65000 documents prêtés
36 bénévoles

Dans le cadre de sa politique culturelle, la commune offre à l'ensemble de ses habitants une programmation culturelle diversifiée. Cette initiative vise à permettre à chacun de se divertir et de découvrir des artistes, qu'ils soient émergents ou déjà établis sur la scène nationale. La commune a délibérément choisi de ne pas concentrer l'intégralité de ses ressources budgétaires sur un ou deux événements majeurs. Cette décision stratégique reflète notre volonté de proposer une offre culturelle riche, continue tout au long de l'année et accessible. En effet, la diversité et la régularité de notre programmation constituent les piliers de notre politique culturelle, permettant ainsi de répondre aux attentes variées de notre population et de favoriser l'accès à la culture pour tous.

Maintien de l'accessibilité à la culture pour tous.



Le maintien de tarifs raisonnables en 2025 et la mise en place d'abonnements garantiront l'accès au plus grand nombre à l'offre culturelle, notamment au Théâtre du Parc et au Conservatoire, ainsi que pour les performances « hors les murs ». La gratuité pour les Andréziens-Bouthéonnais reconduite en 2025 pour visiter le Château de Bouthéon permet à tous d'accéder à un lieu de culture offrant un cadre historique, une visite retraçant l'histoire du site et de la région, ainsi que des expositions artistiques variées.

Poursuite du développement des synergies entre les équipements culturels municipaux et des partenariats avec les différents acteurs culturels locaux

Les équipements culturels de la ville, comprenant le château, l'aventure du train, le théâtre, le conservatoire et la médiathèque, poursuivront leur collaboration active afin de développer des projets communs. Cette synergie vise à favoriser les passerelles et les échanges entre ces différentes structures, enrichissant ainsi l'offre culturelle locale.

Par ailleurs, des partenariats nombreux et enrichissant, participant à l'accès à la culture pour tous, sont établis avec les établissements scolaires, incluant les écoles primaires, les collèges et les lycées. Ces collaborations ont pour objectif de sensibiliser les jeunes générations à la culture, en leur offrant des opportunités d'apprentissage et de découverte artistique dès leur plus jeune âge. Ces dispositifs seront reconduits en 2025. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche globale visant à renforcer l'accès à la culture pour tous les habitants, tout en soutenant le développement artistique et éducatif de notre commune.

Mise en œuvre du Label Scène Culturelle d'Intérêt National



En 2024, la municipalité a fièrement obtenu le label Scène Culturelle d'Intérêt National dans le domaine de la danse et des arts du mouvement pour le Théâtre du Parc. Cette reconnaissance prestigieuse vient couronner les efforts continus déployés par la ville pour offrir des spectacles de haute qualité et établir des partenariats fructueux autour des activités de danse.

Dans cette dynamique, la municipalité s'engage à poursuivre ses actions en 2025. Le développement des spectacles et des partenariats autour de la danse restera d'actualité, avec pour objectif de renforcer l'attractivité culturelle de la ville et de promouvoir l'accès à la danse pour tous les habitants.

Poursuite des actions de conservation et de mise en valeur du Château de Bouthéon et de ses équipements

Pour assurer la préservation et la valorisation de ce site historique propriété communale depuis 30 ans, il est prévu d'allouer des crédits spécifiques en 2025. Ces crédits seront destinés à l'entretien et à la restauration du parc ainsi que du bâtiment principal du Château de Bouthéon. Plus particulièrement, au cours de l'année 2025, il est prévu de procéder au renouvellement des équipements informatiques et de régie de l'auditorium.



De plus, les caméras de vidéoprotection actuellement en place, devenues obsolètes, seront remplacées par des dispositifs plus modernes et performants.

Conservation et entretien des équipements culturels municipaux



Des crédits seront également dédiés en 2025 à l'entretien de l'ensemble des équipements culturels municipaux, incluant le renouvellement et l'électrification de perches au Théâtre, des acquisitions d'instruments au Conservatoire.

Soutien aux actions culturelles des partenaires

Plusieurs associations à vocation culturelle sont situées sur le territoire communal et bénéficient de certains équipements municipaux ainsi que d'un soutien financier. La municipalité s'engage à poursuivre son soutien à ces entités. Il se traduira par la continuité de mise à disposition de nombreux équipements culturels, ainsi que par la prise en charge des frais de maintenance et des consommations de fluides (électricité, gaz, eau), et ce, malgré les hausses tarifaires intervenues depuis 2022.

La ville maintiendra également un soutien financier aux associations culturelles, en tenant compte des actions et activités qu'elles proposent aux habitants d'Andrézieux-Bouthéon, ainsi que de leur niveau de trésorerie. Cette démarche vise à garantir la pérennité des activités culturelles, tout en assurant une gestion rigoureuse et équitable des ressources municipales.

Soutien au développement de la médiathèque et à l'acquisition de ressources numériques



La politique d'investissement visant à compléter et renouveler les fonds de la médiathèque sera maintenue. Le développement de l'offre en matière de ressources numériques sera poursuivi. Ces initiatives ont pour objectif de renforcer notre offre globale et d'améliorer le niveau de service offert à tous les publics, en répondant aux besoins diversifiés des usagers et en facilitant l'accès à une variété de contenus culturels et éducatifs. Enfin les

diverses animations proposées aux usagers de ce service continueront d'être développées.

Promotion de l'offre culturelle

Afin de promouvoir l'offre culturelle de notre ville à l'échelle départementale et au-delà, une campagne de promotion spécifique sera reconduite en 2025. Cette campagne mettra particulièrement en avant les sites emblématiques tels que le Château de Bouthéon et l'Aventure du Train. L'objectif est de renforcer la visibilité de nos équipements culturels et d'attirer un public plus large, en valorisant le patrimoine historique et les attractions spécifiques de notre ville. Ces actions visent à dynamiser l'activité culturelle locale et à positionner notre ville comme une destination identifiée pour les amateurs de culture et d'histoire.



Andrézieux-Bouthéon, ville festive et animée



85

clubs et associations
subventionnés par la commune



65

associations
bénéficiant d'une mise
à disposition de locaux



CABL

Salle d'animation
de 3 000 m²
+ de nombreuses salles
polyvalentes et espaces
réceptifs

162

manifestations
organisées en
partenariat avec
les associations

Depuis 2022, les Andréziens-Bouthéonnais ont pu largement participer à la vie associative et festive de la commune grâce à l'amélioration du contexte sanitaire. Le service événementiel dédié à l'animation de la ville modernise diverses animations et crée de nouvelles festivités (fêtes d'été, animations de fin d'année, etc.) en lien avec les bénévoles et associations notamment Andrézieux-Bouthéon Animations

Programmation d'activités et manifestations tout au long de l'année et accessibles à tous

Dans le but de promouvoir le vivre ensemble et de créer des moments festifs pour tous, la ville prévoit, en 2025, d'organiser et de soutenir diverses activités et manifestations.

La politique d'animation de la ville, initiée en 2021, a pour ambition de faire d'Andrézieux-Bouthéon une ville dynamique et animée tout au long de l'année, et ce, dans tous ses quartiers. Cette initiative vise à renforcer les liens communautaires et à offrir à chaque habitant des occasions de se rassembler et de célébrer ensemble, contribuant ainsi à une atmosphère conviviale et festive sur l'ensemble du territoire.



La ville continuera d'organiser des manifestations gratuites emblématiques telles que la traditionnelle Fête de la Courge et des Saveurs d'Automne, tout en proposant d'autres animations, comme les événements festifs pour la période estivale ou les fêtes de fin d'année. L'objectif est de créer une programmation festive et culturelle complémentaire, riche et variée, ouverte à tous les publics.

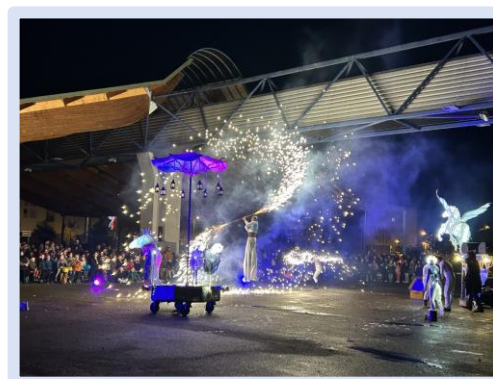
Promotion et accompagnement d'événements animant les différents quartiers



Dans le cadre de la préparation des événements pour l'année 2025, la municipalité prendra en compte les particularités géographiques de notre ville afin de garantir que tous les administrés puissent profiter pleinement des activités proposées. Une attention particulière sera portée à la répartition des événements, qui ne seront pas concentrés uniquement sur le centre Bourg, mais également déployés dans les autres quartiers de la ville, tels que

Bouthéon, La Chapelle. Pour favoriser l'animation de tous ces quartiers, la municipalité reconduira son soutien à la fête des voisins en 2025.

En partenariat avec Andrézieux-Bouthéon Animations et les différents acteurs locaux, de nombreux événements seront organisés tout au long de l'année, offrant aux Andréziens-Bouthéonnais une variété d'activités et de manifestations pour tous les goûts et tous les âges. Ces efforts conjoints visent à dynamiser la vie locale et à faire d'Andrézieux-Bouthéon une ville vivante et accueillante pour tous ses habitants.



Soutien aux associations et animations

Les animations proposées par la commune et l'ensemble du monde associatif jouent un rôle crucial en tant que vecteurs de lien social. Afin de soutenir ces initiatives, la commune s'engage à maintenir son appui aux associations locales. Cet engagement se traduira par la mise à disposition de locaux et d'équipements nécessaires à la réalisation de leurs activités, la collectivité assurant la charge des frais de fonctionnement de ces équipements. De plus, la commune offrira un soutien logistique pour faciliter l'organisation des animations et fournira une assistance administrative via le service événementiel.

En outre, des subventions seront accordées aux associations en fonction des activités et animations qu'elles proposeront aux Andréziens-Bouthéonnais, ainsi que de leur niveau de trésorerie. Ces mesures reflètent la volonté de la commune de renforcer le tissu associatif et de promouvoir une communauté solidaire et active.

Entretien des bâtiments et équipements

En 2025, la ville poursuivra son action pluriannuelle visant à remettre à niveau les bâtiments pour résoudre des problèmes récurrents de sécurité ou de confort. Des crédits seront prévus pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition de divers équipements nécessaires à la réussite de la promotion et de l'organisation des événements.

Illuminations des fêtes de fin d'année



Comme les années précédentes, un crédit sera dédié en 2025 à l'acquisition de motifs d'illumination pour les fêtes de fin d'année. Conformément au plan de sobriété énergétique présenté fin 2022 et mis en œuvre depuis cette date, les illuminations seront concentrées

dans les secteurs commerçants et piétons de la commune, réduisant leur installation sur les axes uniquement traversants et limitant ainsi la consommation énergétique tout en proposant un cadre festif aux habitants de la commune.

Andrézieux-Bouthéon, ville tournée vers la jeunesse



1
crèche municipale
42 places
1 Relais petite enfance

138
enfants et
50 assistantes
maternelles



5
écoles
élémentaires
regroupant
1100 élèves

935
collégiens
et
1750
lycéens



1
Centre social

WWW.ANDREZIEUX-BOUTHEON.COM



Une ville d'avenir se caractérise par sa capacité à écouter et à répondre aux attentes de sa jeunesse, tout en étant porteuse de projets innovants et durables pour les années futures. Ainsi, en 2025, les actions entreprises par la municipalité, ainsi que celles bénéficiant du soutien de nos partenaires, se poursuivront. L'objectif est de permettre l'épanouissement des jeunes Andréziens-Bouthéonnais notamment en tant que citoyens. Plus largement, la commune poursuivra ses actions visant à préparer la ville de demain.

Accompagnement de la jeunesse et réponse à ses préoccupations



Une ville d'avenir est une ville à l'écoute de sa jeunesse, porteuse de projets pour les années futures. En 2025, les actions menées par la commune, ainsi que le soutien apporté à nos partenaires, se poursuivront pour garantir une offre riche et variée ouverte à tous les jeunes. Comme indiqué précédemment, la ville d'Andrézieux-Bouthéon a été retenue, pour l'ensemble du département de Loire, pour accueillir en avril 2025 « La Caravane des Métiers » organisée par la région Auvergne Rhône Alpes. Cette caravane composée d'une quinzaine de véhicules permettra de faire découvrir les métiers de différents secteurs notamment aux scolaires et jeunes adultes.

La jeunesse étant notre avenir, la ville d'Andrézieux-Bouthéon souhaite inciter les jeunes à s'investir dans la vie et les projets de la cité. Grâce à l'action des services municipaux et en partenariat avec les différents acteurs du territoire, nous continuerons à travailler à créer des dynamiques de développement social auprès des jeunes.

Par ailleurs, depuis 2022, la ville d'Andrézieux-Bouthéon accueille des jeunes dans le cadre du Service National Universel, en leur proposant diverses missions, mais aussi pour des stages et chantiers éducatifs.

Maintien d'une offre adaptée en matière de petite enfance

La commune continuera à proposer une offre municipale accessible en matière d'accueil de jeunes enfants à travers le relai petite enfance et la crèche l'Envol des bambins offrant 42 berceaux. Elle assurera le pilotage du réseau des assistantes maternelles présentes sur la commune et accompagnera dans la limite de ses compétences et moyens l'offre de garde d'enfants pour répondre au mieux aux besoins des familles en la matière.



Poursuite des efforts engagés pour l'amélioration et la modernisation des écoles



Pour garantir aux petits Andréziens-Bouthéonnais des conditions d'accueil et d'enseignement optimales, la ville s'engage à poursuivre l'entretien et la modernisation de ses établissements scolaires. Un accent particulier est mis sur le renforcement de la sécurité et l'amélioration des locaux, afin de créer un environnement propice à l'apprentissage pour les enfants et pour les personnels enseignants et municipaux.

En 2025, les travaux de réaménagement du groupe scolaire Victor Hugo seront finalisés, offrant des espaces rénovés et adaptés aux besoins des élèves et des enseignants. Parallèlement, les travaux de l'ensemble Pasteur seront en cours, visant à améliorer les infrastructures et à garantir des conditions d'enseignement de qualité pour tous. Ces initiatives témoignent de l'engagement de la municipalité à investir dans l'avenir de sa jeunesse.



Les espaces extérieurs seront également réaménagés pour le confort des élèves en prenant en compte les contraintes liées au réchauffement climatique. Le programme de réaménagement des cours d'école, débutera en 2025 avec la cour de l'école Victor Hugo et se poursuivra les années suivantes.

Maintien des activités périscolaires et parascolaires accessibles au plus grand nombre

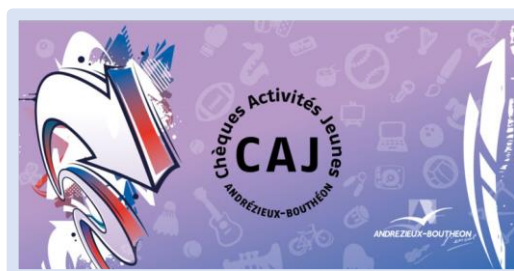
Les moyens dédiés aux activités périscolaires et parascolaires seront maintenus, assurant ainsi la continuité des services offerts aux jeunes, avec un accueil de qualité proposant multiples activités, notamment en lien les clubs sportifs de la commune. Afin de garantir un accès le plus large possible à ces services, les tarifs resteront particulièrement bas au regard de la qualité des activités proposées et de ce qui est pratiqué généralement.

Continuation du programme de renouvellement des équipements pédagogiques

Des crédits seront également alloués à l'ensemble des groupes scolaires pour renouveler et compléter les divers équipements, mobiliers et matériels pédagogiques, assurant ainsi de bonnes conditions d'apprentissage aux écoliers.

Poursuite du dispositif des Chèques Activités Jeunes

Le dispositif des Chèques Activités Jeunes sera également maintenu, permettant à tous les jeunes d'accéder à des activités culturelles et sportives. La municipalité encourage par ce dispositif la pratique d'activités de loisirs par les enfants de la commune.



Accompagnement à l'éveil à la citoyenneté par le soutien au Conseil Municipal des Enfants (CME)

Le Conseil Municipal des Enfants, mis en place en septembre 2021, continuera à jouer un rôle actif dans la vie de la commune, avec pour objectif de développer l'esprit citoyen chez les jeunes Andréziens-Bouthéonnais.



Afin de maintenir la dynamique positive du CME et de conforter les enfants dans leur rôle d'élus, diverses initiatives sont mises en œuvre. Parmi celles-ci : les visites du Conseil Départemental, de l'Assemblée Nationale, du Sénat permettent aux jeunes conseillers de découvrir le fonctionnement des institutions nationales.

De la même manière, un projet attendu par le CME verra sa concrétisation en 2025 avec la création d'un skate-park sur les bords de Loire.

Andrézieux-Bouthéon, ville moderne et éco-citoyenne



2 000
arbres plantés
ces 15 dernières
années



3
fleurs au label
« villes et
villages
fleuris »



2 700
points lumineux
convertis en led,
soit la totalité du
parc d'éclairage
public



120 000
repas produits par
notre restauration
municipale
chaque année

45%
de nos besoins
en légumes pour la
restauration
municipale sont
produits par
notre potager bio

1 plan de
déplacement
en modes
actifs

Dans la continuité des actions et démarches ambitieuses et responsables engagées depuis le début du mandat, 2025 confirmera l'engagement de l'équipe municipale pour projeter la ville dans l'avenir.

A ce titre, une attention particulière sera portée à l'accompagnement des plus fragiles et la lutte contre la fracture numérique et la mise en œuvre d'une politique écocitoyenne traduite dans chacune des délégations.

Développement des modes de déplacements actifs

Conformément au plan approuvé par le Conseil municipal, visant à encourager les modes de déplacements actifs, les travaux d'aménagement des voiries intègrent systématiquement la prise en compte de la nécessité de prévoir la création de pistes cyclables et l'amélioration de la circulation piétonne, en cohérence avec les programmes de réfection.



2025 permettra en outre de poursuivre les études et de progresser dans le projet ambitieux de création d'aménagements permettant des déplacements actifs en toute sécurité sur l'avenue Hélène Boucher entre les ronds-points Auguste Colonna et des Goutterons ; prévoyant notamment la création d'une passerelle permettant d'enjamber la sortie d'autoroute.

En complément des différents aménagements réalisés ces dernières années favorisant ces modes de déplacements actifs, la ville d'Andrézieux-Bouthéon amorcera la mise en place en phase de test de création de « zones de rencontres » dans plusieurs secteurs urbanisés et adaptés afin de favoriser ainsi la cohabitation sur un même espace de manière apaisée des différents usagers de l'espace public.

Modernisation de l'éclairage public

La municipalité a conclu un marché public global de performance pour moderniser l'éclairage public, incluant l'entretien du réseau et le remplacement des points lumineux par des LED.

Le renouvellement de l'éclairage public, débuté en 2023, se clôturera en 2025 et permettra de réduire de 65 % la consommation électrique, tout en améliorant le confort et la sécurité des usagers grâce à une gestion optimisée de l'éclairage.



Amélioration de la qualité des repas et développement durable

Au-delà des obligations légales telles que l'élimination des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et l'augmentation de la part de produits bio et locaux dans les cantines, la commune d'Andrézieux-Bouthéon souhaite intensifier ses efforts pour améliorer la qualité des repas fournis dans les écoles et pour les seniors bénéficiaires du portage de repas.



Plus de 45 % des légumes utilisés par la cuisine centrale proviendront du potager bio municipal de Pré Grand. Conformément à la réglementation en vigueur, la ville prévoit en 2025 des crédits supplémentaires afin que le recours à des produits alimentaires locaux de qualité et durable soit encore développé.

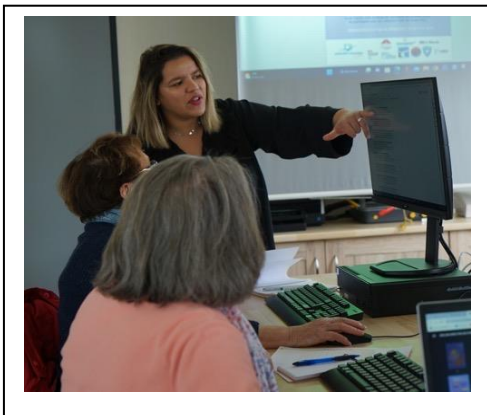
Renouvellement du parc de véhicules municipaux

Le renouvellement des véhicules municipaux les plus anciens et les plus polluants se poursuivra en 2025, avec l'acquisition de véhicules plus économes et moins polluants, notamment des véhicules électriques ou hybrides, lorsque cela sera pertinent et possible. Ces investissements permettront également à la collectivité de répondre aux exigences imposées par les zones à faible émission et de participer ainsi à l'amélioration de la qualité de l'air et donc à la protection de la santé publique.

Amélioration de la performance énergétique des bâtiments

Pour tous les travaux de rénovation des bâtiments municipaux, l'amélioration de leur performance énergétique reste une priorité (chauffage, système de rafraîchissement, huisseries, etc.). Plus globalement, la ville continuera d'investir dans des projets visant à réduire la consommation d'énergie et les coûts de fonctionnement comme cela est décrit dans l'ensemble des priorités présentées.

Aide à l'accès au numérique pour tous



La montée en puissance du numérique ne doit pas conduire à une fracture générationnelle. Les actions portées par CASA et le CCAS pour accompagner les seniors et les plus fragiles face aux nouvelles technologies seront maintenues, notamment en lien avec l'Espace Numérique Public et l'Espace France Services.

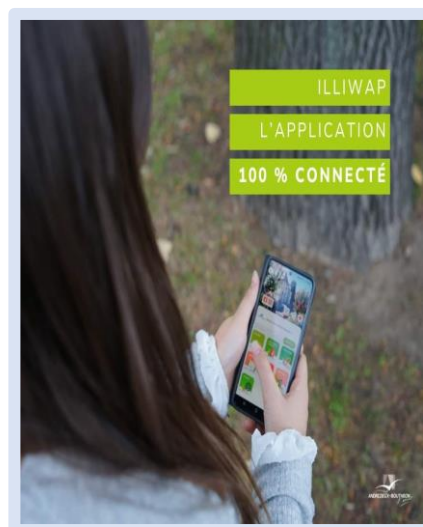
Le lien avec le futur Espace France Services sera assuré afin d'accompagner au mieux les personnes en situation de « fragilité numérique » et de les assister dans leurs

démarches administratives pour tous les habitants.

Enfin, dès 2025, la commune sera en capacité de proposer la certification d'identité numérique.

Poursuite du déploiement des outils et actions favorisant l'information des Andréziens-Bouthéonnais sur la vie et l'actualité de la commune

La gestion de proximité, le traitement des préoccupations du quotidien et la bonne information des Andréziens-Bouthéonnais constituent des axes centraux de notre mandat. Dans cette optique, nous nous engageons à poursuivre le déploiement des outils, actions et démarches qui favorisent les échanges et permettent de mieux prendre en compte les problématiques rencontrées par les citoyens. Au-delà de l'application Illiwap la commune poursuivra son engagement sur les réseaux sociaux, ce qui permettra de relayer efficacement l'information. Ces initiatives témoignent de notre volonté de rendre la gestion municipale plus transparente, participative et réactive aux attentes de la population.



Analyse rétrospective – Prospectives



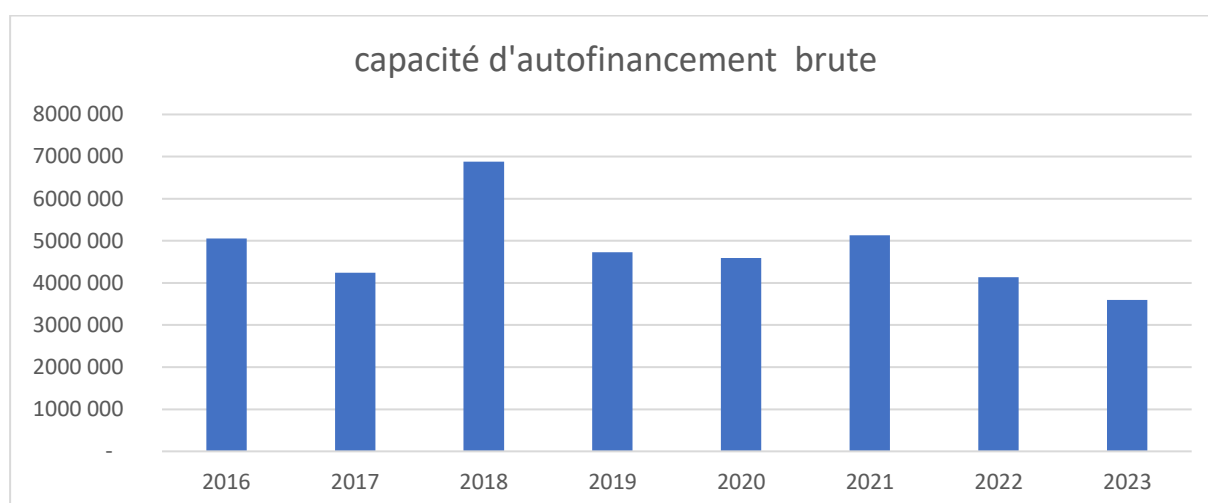
La conduite d'une politique responsable et ambitieuse

La construction du budget de la ville d'Andrézieux-Bouthéon est axée sur la volonté de maintenir une épargne brute significatif. Cette volonté sera affirmée à nouveau dans le cadre de l'élaboration du budget 2025 malgré le contexte économique actuel.

Les contraintes financières s'imposant aux collectivités sont de plus en plus fortes. Au-delà de contexte inflationniste, les collectivités doivent faire face aux contraintes imposées par l'Etat :

- les recettes liées à la taxe d'habitation ont été compensées mais figées dans le temps,
- les dotations versées à la ville sont réduites au strict minimum,
- le budget de la ville est prélevé au titre du redressement des finances publiques,
- les mesures d'augmentation de la masse salariale sont imposées sans contrepartie financière.

Ces contraintes se traduisent notamment sur l'évolution de la capacité d'autofinancement brute qui est impactée significativement à la baisse depuis 2022.



La maîtrise des dépenses de fonctionnement, déjà engagée fortement dans la collectivité depuis plusieurs années, a permis de contenir la réduction de l'épargne brute et de rendre la contrainte budgétaire la plus indolore possible pour les contribuables, usagers des services municipaux et associations andréziens-bouthéonnais. Afin de poursuivre cette nécessaire démarche de rationalisation des dépenses, la collectivité va être amenée à explorer toutes les pistes de réduction des dépenses possibles. Cette démarche de rationalisation des dépenses permettra, tout en maintenant une qualité de service reconnue et orientée vers l'ensemble de la population, de soutenir son développement par la conservation du patrimoine existant et par des investissements structurants.

Parallèlement au travail conduit sur la maîtrise des dépenses, la collectivité sollicite le maximum de recettes via les aides publiques pour accompagner ses projets. Toutefois, les contraintes budgétaires pesant sur l'ensemble des acteurs publics laissent à penser que les niveaux de subventionnement seront à l'avenir de plus en plus contraints.

De plus, dans le cadre de la construction budgétaire, les niveaux de tarifications des services proposés par la collectivité aux usagers, pourront être interrogés compte tenu des coûts supplémentaires supportés par la collectivité pour le fonctionnement de ces services tout en conservant l'objectif de proposer aux Andrézien-Bouthéonnais une tarification attractive et toujours particulièrement basse en comparaison des pratiques constatées chez nos voisins.

La mise en œuvre des priorités de la majorité municipale à travers les trois piliers : attractivité – solidarité et éco-citoyenneté doit se concrétiser dans le cadre du budget et rend indispensable un effort de gestion raisonnée, solidaire et responsable, passant par l'affirmation des objectifs financiers généraux que sont :

- **La diminution du « train de vie » de la commune et la réduction des charges de fonctionnement**
- **La maîtrise de la masse salariale en intégrant les revalorisations imposées**
- **Le maintien d'un niveau élevé de soutien apporté aux clubs et associations tout en l'adaptant aux spécificités et aux besoins de chacune et en les faisant participer à l'effort collectif**
- **Une augmentation raisonnée des taux des taxes foncières**
- **La réévaluation juste et raisonnable des tarifications des services, ne remettant pas en cause l'accessibilité à l'ensemble des services pour tous**
- **La limitation du recours à l'emprunt aux seuls projets structurants**
- **La consécration des excédents budgétaires à l'investissement**
- **L'optimisation et recherche de financements extérieurs**

Notre capacité d'investissement 2025 sera marquée comme l'année dernière par l'entretien et l'amélioration de la sécurité comme de la performance énergétique de nos bâtiments et équipements.

Les crédits d'investissements 2025 seront également consacrés à la poursuite de la réalisation des engagements pris par l'équipe municipale en place, depuis 2021.

Fonctionnement

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en exploitation qu'en matière patrimoniale. En effet la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen terme ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées. En projection l'année 2024 devrait être marquée par un autofinancement en baisse (-8.7%) pour tous les niveaux de collectivités.

Ainsi, afin de faciliter la transparence dans l'analyse rétrospective effectuée, notre travail s'est appuyé notamment sur le rapport de valorisation financière et fiscale établi par les services de la Trésorerie pour l'année 2023 (voir annexe 1).

Ce document vient en complément des éléments ci-après.

Recettes - Fiscalité ménage

Comparatif des taux observés sur les communes géographiquement proches d'Andrézieux-Bouthéon (sur année 2024 en %)

Libellé de la commune	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
UNIEUX	45.54	57.56
SAINT ETIENNE	44.68	48.62
SAINT GENEST LERPT	43.30	41.71
ROCHE LA MOLIERE	41.14	45.64
SORBIERS	39.98	55.87
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	39.89	52.58
RIVE DE GIER	39.67	73.29
SAINT JUST SAINT RAMBERT	39.32	39.71
SAINT CHAMOND	39.09	49.33
ST PRIEST EN JAREZ	39.00	88.11
ST MARCELLIN EN FOREZ	38.97	42.21
LA TALAUDIERE	38.94	54.87
FIRMINY	38.84	31.80
SURY LE COMTAL	37.96	39.02
VILLARS	36.65	48.88
BONSON	36.20	54.26
MONTBRISON	35.65	32.90
CHAZELLES SUR LYON	34.88	31.94
MONTROND-LES-BAINS	34.14	34.33
VEAUCHE	33.25	29.41
LA FOUILLOUSE	32.32	33.45
SAVIGNEUX	32.10	37.50
ST ROMAIN LE PUY	31.92	39.88
SAINT GALMIER	31.04	20.57
ANDREZIEUX-BOUTHEON	30.09	30.02
FEURS	29.34	38.46

Ce tableau confirme que les taux d'imposition en vigueur placent la commune d'Andrézieux-Bouthéon en tête des collectivités en matière de faible pression fiscale sur les ménages.

Pour rappel, les taux de taxes foncières de la ville d'Andrézieux-Bouthéon sont parmi les plus bas des villes de taille équivalente dans le département de la Loire. Compte tenu du contexte indiqué précédemment (augmentation des charges, baisse des recettes de l'Etat) et la nécessité de maintenir un niveau d'autofinancement, les taux de taxe foncière pourraient être réinterrogés pour l'exercice 2025.

Cette interrogation se fera avec pour objectif principal de répartir les efforts sur l'ensemble des acteurs et bénéficiaires de nos services, de manière juste, équitable et raisonnable. Cela devra permettre à la commune de maintenir son haut niveau de services aux Andréziens-Bouthéonnais.

	Bases 2021	Bases 2022	Bases 2023	Bases 2024
TFPB	22 046 567	23 445 000	25 235 604	26 557 293
TFPNB	141 929	163 700	177 379	170 597

Recettes - Dotations forfaitaires (aides de l'Etat)

Libellé de la commune	2014	2021	2022	2023	2024
ANDREZIEUX-BOUTHEON	836 734	- 196 941	- 196 941	- 196 941	- 197 000
BONSON	638 571	487 750	499 009	509 695	522 713
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	3 808 881	2 730 371	2 697 784	2 689 891	2 704 720
FIRMINY	4 485 675	3 180 040	3 161 837	3 165 530	3 183 147
LA FOUILLOUSE	423 724	72 127	54 134	56 442	48 359
MONTBRISON	2 680 511	1 756 249	1 784 483	1 784 176	1 793 183
ROCHE LA MOLIERE	1 983 754	1 324 008	1 329 231	1 329 231	1 327 146
SAINT CHAMOND	8 501 914	6 065 370	6 040 13	6 090 470	6 062 329
SAINT CYPRIEN	246 189	159 685	158 505	156 870	157 034
SAINT ETIENNE	45 484 962	32 526 576	32 607 393	32 626 250	32 463 983
SAINT GALMIER	537 855	-	-	-	-
SAINT GENEST LERPT	932 383	633 814	630 425	635 835	635 009
ST MARCELLIN EN FOREZ	428 393	283 372	296 443	299 131	305 053
ST PRIEST EN JAREZ	586 323	-	-	-	-
SAINT JUST SAINT RAMBERT	1 920 320	1 409 225	1 428 408	1 426 378	1 444 565
SORBIERS	881 193	374 465	363 108	376 255	376 796
VEAUCHE	798 881	267 994	234 239	237 015	231 505
VEAUCHETTE	113 391	85 599	85 565	85 565	86 025
VILLARS	1 036 936	479 696	458 134	448 041	436 213

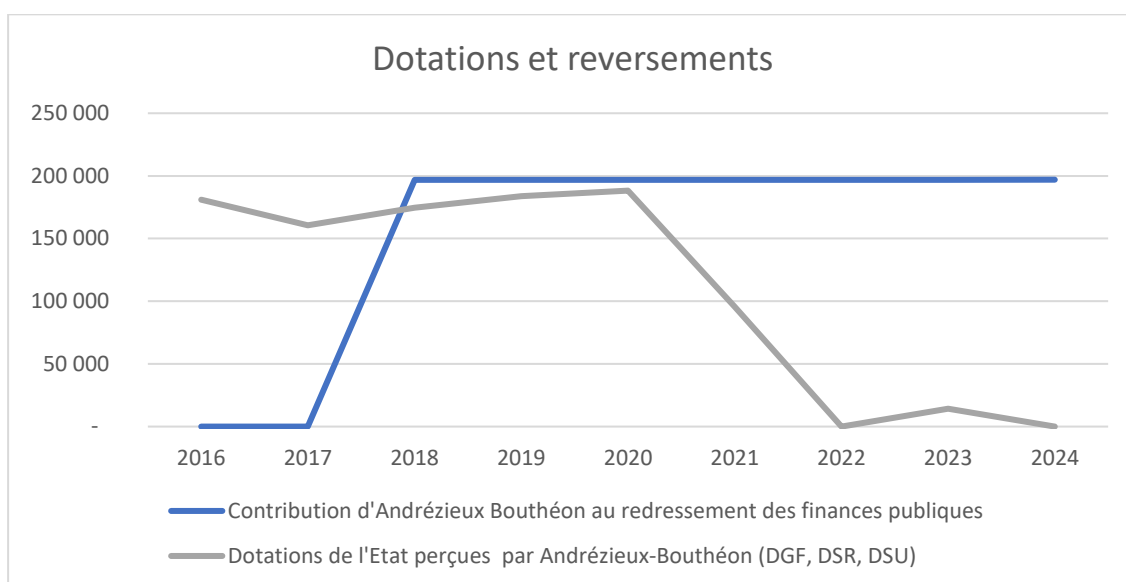
La trajectoire observée depuis maintenant plusieurs années se traduit depuis 2018 par un reversement de la commune au titre du redressement des finances publiques alors que jusque-là elle était bénéficiaire.

En parallèle, et bien que les dotations versées par l'Etat restent stables au niveau global la Ville d'Andrézieux-Bouthéon ne bénéficie désormais plus d'aucun versement au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Il est à noter que la ville d'Andrézieux-Bouthéon est actuellement la seule commune de sa strate, et du département de la Loire, dans cette situation.

Par rapport à la situation observée en 2017, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon « perd » chaque année plus de 350 000 € en matière de recettes de fonctionnement. Ces sommes, à titre de comparaison correspondent à la rémunération annuelle d'environ neuf agents municipaux intervenant au bénéfice des Andréziens-Bouthéonnais.

Nature des recettes par année d'exercice	Contribution d'Andrézieux Bouthéon au redressement des finances publiques	Dotations de l'Etat perçues par Andrézieux-Bouthéon
2016	0	181 081
2017	0	160 667
2018	196 941	174 605
2019	196 941	183 779
2020	196 941	188 258
2021	196 941	95 665
2022	196 941	0.00
2023	196 941	14 369
2024	197 000	0.00



Cela renforce l'obligation de prudence dans nos perspectives en partant du postulat que le montant prélevé à la commune au titre des dotations forfaitaires sera équivalent à celui observé en 2024.

Recettes - Attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire versées par Saint-Etienne Métropole

Evolution observée depuis 2018 de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Attribution de Compensation	11 712 015	10 166 527	10 365 328	10 903 178	10 974 618	11 019 798	11 019 798	11 020 000
Dotation de Solidarité Communautaire	550 401	550 401	550 401	334 761	334 761	334 761	334 761	335 000

Les recettes de Saint-Etienne Métropole (AC et DSC) restent stables. SEM étant signataire d'un contrat de ville, il doit par délibération, adopter un pacte financier et fiscal visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ses communes membres. A ce titre SEM a présenté ses **propositions d'orientations pour un pacte financier et social 2021 – 2026**.

Dépenses

Voir l'annexe 1 présentant l'évolution des dépenses.

Dépenses à caractère général

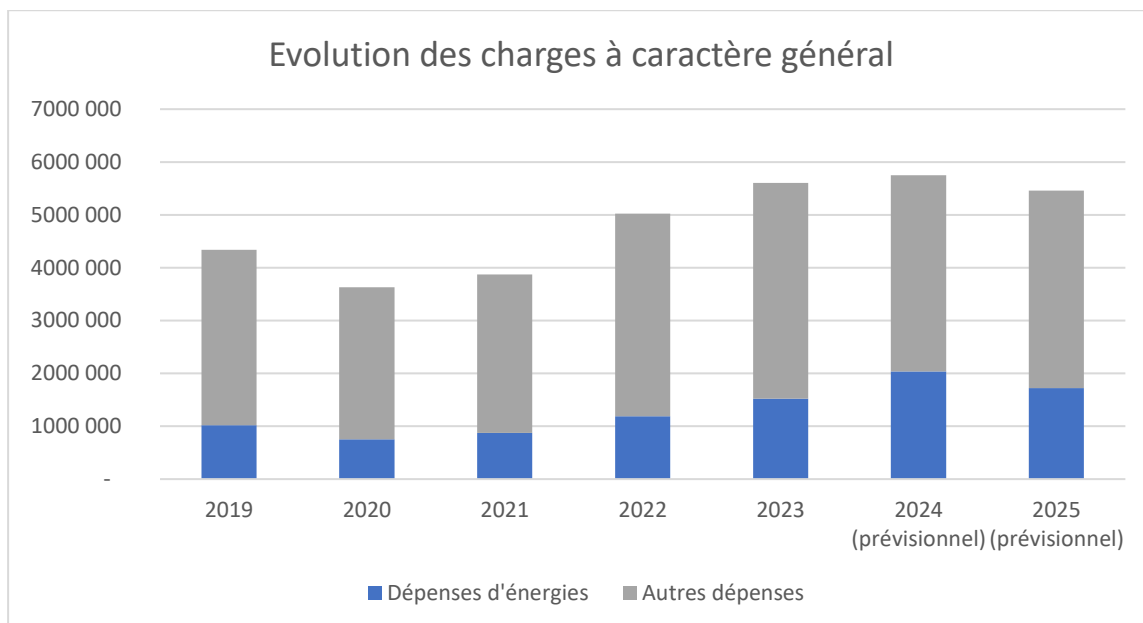
Les charges à caractère général des collectivités locales de par leur composition (achats d'énergie, de fournitures, de petit équipement, dépenses d'entretien et réparation, contrats de prestations de services...) restent à un niveau élevé du fait de la hausse des prix importante intervenue en 2023 et 2024. Elles progresseraient, pour l'ensemble des collectivités locales de + 4.4 % en 2024, soit plus que l'inflation anticipée (+2.1 %). En effet, en raison de la nature des dépenses locales, l'indice de prix de la dépense communale est bien différent de celui s'appliquant au panier des ménages.

Pour permettre, malgré la faiblesse du dynamisme de nos recettes et les incertitudes liées au contexte budgétaire national, de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante, l'orientation retenue tend à réduire si possible nos dépenses à caractère général tout en intégrant les hausses subies et imposées notamment sur les dépenses contraintes. A ce titre la lettre de cadrage pour l'élaboration du budget 2025 fixe un objectif de diminution des dépenses à caractère général de 7% par rapport au compte administratif 2023. Cet objectif exclut notamment les dépenses d'énergie impactées par l'inflation ou encore les dépenses liées aux assurances et aux contrats de maintenance.

Dans la continuité du travail engagé depuis le début du mandat pour assurer une gestion optimisée et une mobilisation optimale de nos ressources, un travail est donc en cours avec l'ensemble des élus délégués et des chefs de services pour apprécier au plus juste nos besoins pour 2025 en tenant compte bien évidemment des postes de dépenses incompressibles et ceux subissant des augmentations imposées. Cette démarche de recherche d'économies dans nos dépenses de fonctionnement s'inscrit néanmoins dans la volonté de l'équipe municipale de maintenir un haut niveau de service pour les usagers.

Dans une approche responsable, nos investissements prioritaires devront permettre des gains futurs sur nos dépenses de fonctionnement comme cela a pu être fait dès 2022 avec la conclusion du MGP relatif à la modernisation de l'éclairage public. Dans le cadre de la préparation du budget 2025, les élus comme les services travaillent à la mise en place de mesures concourant à une diminution des dépenses pour les postes où cela est envisageable. Les impératifs liés aux équilibres budgétaires nous imposent de maintenir et amplifier des actions à court comme à long termes susceptibles de participer au renforcement de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Les dépenses à caractère général de la collectivité ont augmenté depuis 2023 principalement du fait de la hausse du coût des énergies et de ses effets sur nos autres fournitures.



Le total des dépenses d'énergies était de 1 020 000 € en 2019 ces dépenses auront doublé entre 2021 et 2024 (augmentation d'environ 1 100 000 € sur la période). Les tarifs de l'électricité sont attendus en légère baisse en 2025, baisse accentuée pour la collectivité par les investissements réalisés depuis 2022 sur l'éclairage public. Concernant l'énergie gaz une hausse tarifaire est en revanche prévue pour 2025.

Dotations et participations

Depuis deux ans, la ville d'Andrézieux-Bouthéon a fait évoluer l'instruction des demandes de subventions des associations afin de tenir compte du contexte économique général et du contexte spécifique de chaque association. La municipalité souhaite, malgré les contraintes budgétaires liées au contexte économique actuel, confirmer son soutien au tissu associatif. Ainsi, de nombreuses associations vont continuer de bénéficier de la mise à disposition à titre gratuit de locaux communaux accompagnée d'une prise en charge des coûts liés à ces équipements (maintenance, fluides...).

Afin de responsabiliser chacun dans l'utilisation des locaux, des réflexions sont en cours pour systématiser la facturation aux utilisateurs négligents : oubli d'extinction des lumières, utilisation abusive en termes d'horaires, non-respect des consignes d'activation des dispositifs anti intrusion, ...

Pour l'exercice 2025 les niveaux de subventions proposés au vote du Conseil municipal, tout en restant très élevés au regard de ce que font les communes de même strate démographique et les communes ligériennes, tiendront compte des contraintes supplémentaires pesant sur la commune et de la nécessité de répartir les efforts d'économies de manière équitable entre tous les bénéficiaires des aides et des services apportés par la commune.

La détermination du niveau de soutien financier intégrera plusieurs critères dont : le nombre d'Andrézien-Bouthéonnais adhérents, la valorisation des équipements mis à disposition par la ville, les actions organisées par les associations au profit des Andrézien-Bouthéonnais, ainsi que les niveaux de trésorerie de chaque association pour définir le niveau de soutien optimal.

Effectifs et masse salariale

Structure des effectifs *Données issues du Rapport Social*

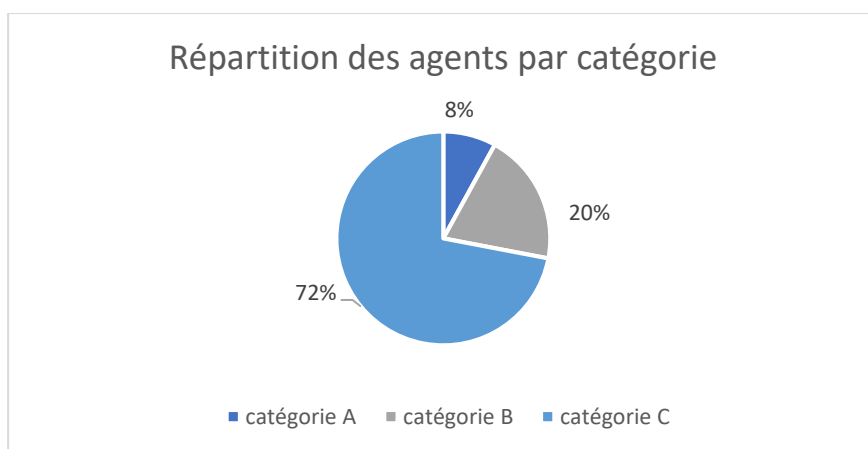
Unique 2023

La ville l'Andrézieux-Bouthéon comptait 240 agents employés au 31 décembre 2023 décomposés en :

- 189 fonctionnaires
- 46 contractuels permanents, dont 3 contractuels permanents en CDI
- 5 contractuels non permanents

Caractéristiques des agents permanents

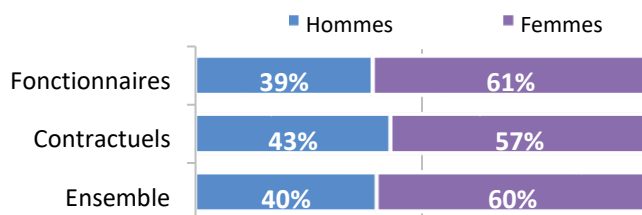
- Répartition des agents par catégorie :



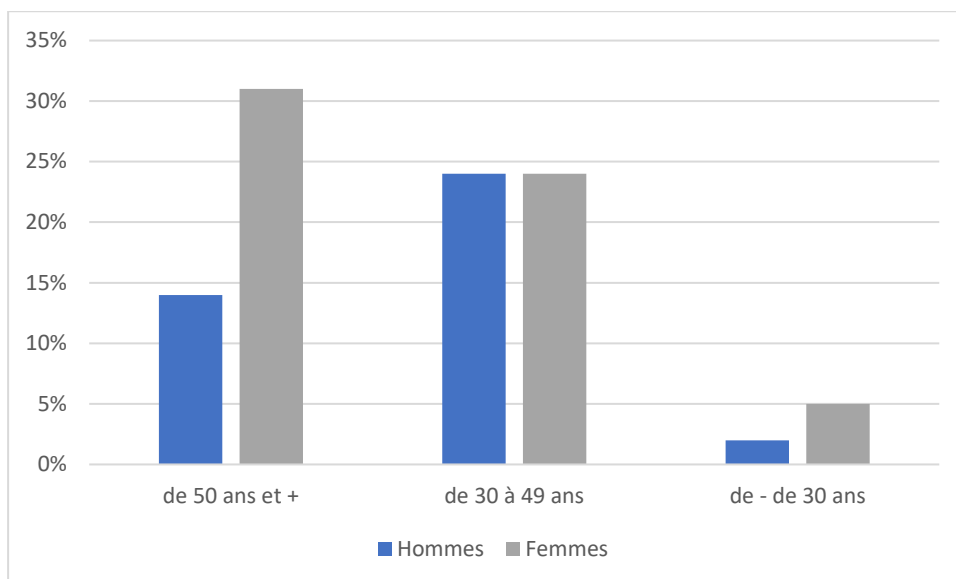
- Répartition des agents par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	23%	24%	23%
Technique	51%	43%	49%
Culturelle	9%	24%	12%
Médico-sociale	9%	6%	9%
Police	3%		2%
Animation	5%	4%	5%

- Répartition des agents par genre et par statut :



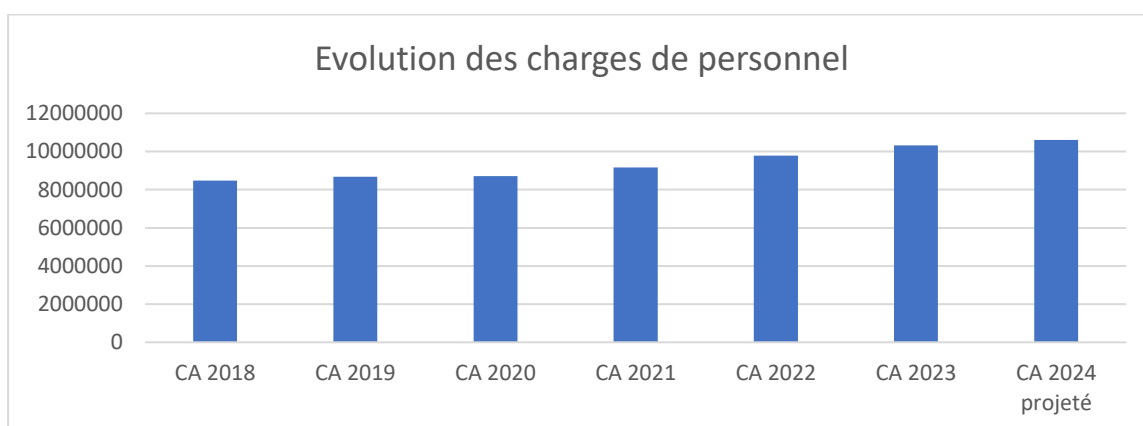
- L'âge moyen dans la collectivité s'élevait à 47 ans en 2023



Charges de personnel

Les dépenses de personnel des collectivités locales ont intégré en 2024 de nouveau plusieurs décisions gouvernementales sur les traitements : la revalorisation de l'ensemble des rémunérations de cinq points d'indice au 1^{er} janvier 2024, une hausse du taux de cotisation à la CNRACL, ainsi que des mesures spécifiques ciblant les bas salaires.

Globalement, l'évolution des dépenses liées aux charges de personnel dans la collectivité depuis 2018 est la suivante :



La décomposition des éléments de rémunération pour l'année 2023 est la suivante :

- Rémunérations annuelles brutes – emplois permanents : 6 710 869 €
- Primes et indemnités versées : 1 091 549 €
- Heures supplémentaires et/ou complémentaires : 81 358 €
- Nouvelle Bonification Indiciaire : 60 544 €
- Supplément familial de traitement : 66 452 €

Les perspectives 2025 nous conduisent à envisager de prévoir une stabilité, voir selon les situations une diminution, des effectifs communaux, pour maîtriser l'évolution de la masse salariale qui sera impactée par :

- la prise en compte du GVT (évolution normale des carrières),
- les augmentations du SMIC qui interviendront compte tenu de l'inflation,
- une possible revalorisation du point d'indice des agents publics au cours de l'année 2025,
- l'augmentation de 4 points des cotisations retraite CNRACL annoncée au 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, nos perspectives pour l'année à venir nous conduisent à envisager une augmentation estimée à environ 400 000 € (soit l'équivalent de 8 à 10 postes à temps complet) par rapport au budget primitif 2024.

Une démarche de rationalisation des dépenses de personnel est mise en œuvre depuis maintenant plusieurs années et sera poursuivie pour permettre de limiter la progression de ce poste important des dépenses de fonctionnement, sans dégradation du niveau de service rendu aux Andréziens-Bouthéonnais.

La prise en compte de l'augmentation significative des cotisations retraite pour 2025 mais aussi annoncée pour 2026 et 2027 et diverses mesures au niveau national étant de nature à impacter lourdement nos dépenses en la matière sans que nous ayons de capacités d'actions, il est d'autant plus important de maîtriser ce poste de dépenses et ajuster nos effectifs à nos besoins réels.

Dans cette optique, diverses actions sont mises en place :

- analyse systématique des besoins à chaque fin de contrat, départ en retraite ou départ par mutation de la collectivité pour vérifier la pertinence du remplacement et la possibilité d'un redéploiement, d'une réorganisation ;
 - lutte contre l'absentéisme par les mesures de prévention relatives aux gestes et postures, à la prévention des risques professionnels, à l'analyse des accidents mais aussi des contrôles médicaux ponctuels par des médecins agréés au domicile, le tout en étroite collaboration avec le service de médecine du travail ;
 - analyse systématique des besoins de remplacements des agents absents, y compris lors de longues maladies ou maternité (sauf contraintes de taux d'encadrement) ;
 - développement de la formation professionnelle pour une meilleure adaptation au poste de travail.
-

Etat de la dette

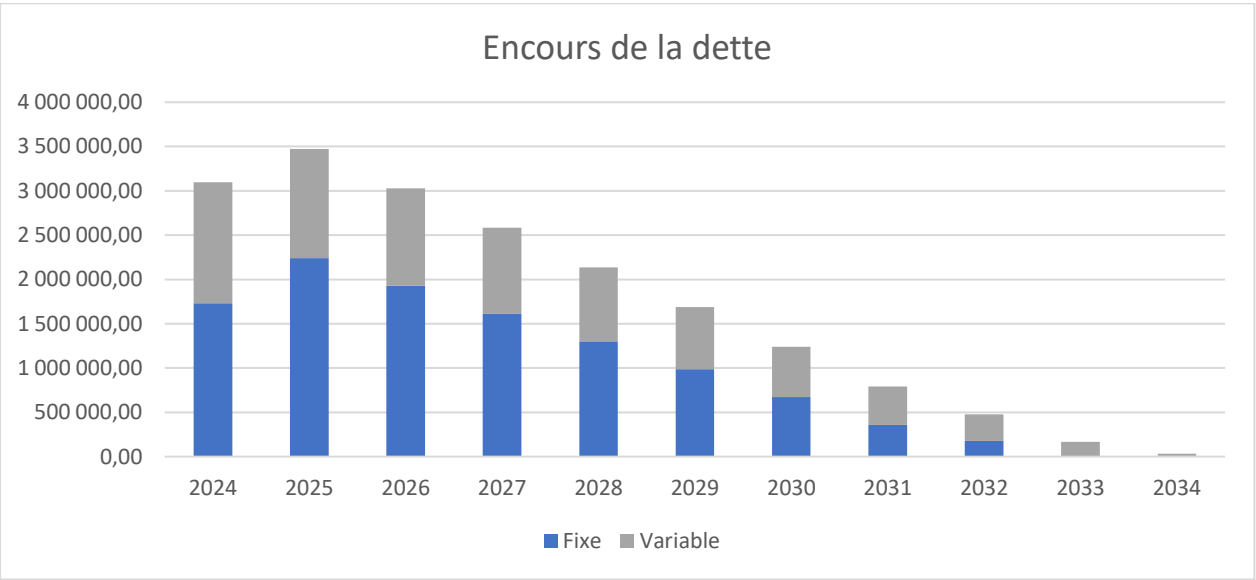
La dette de la ville d'Andrézieux-Bouthéon se situe à un niveau particulièrement bas par rapport aux communes de la strate. L'encours de la dette par habitant au 31 décembre 2023 était de 301.82 € contre 644 € en moyenne sur le département et 802 € au niveau national. Le taux moyen de la dette de la ville est de 0.80%.

La dette de la ville est parfaitement sécurisée puisque l'intégralité des emprunts souscrits comporte un risque nul ou très faible selon la charte de bonne conduite dite « Gissler ».

La dette de la ville compte 4 emprunts composés comme suit :

Organisme Prêteur	Date de réalisation	Date de fin	Montant initial	Index	Niveau de taux Au 1/11/2023	Capital Restant Dû	Charte Gissler
CAISSE D'EPARGNE	25/02/2017	25/02/2030	1 729 160	Fixe	0.550	813 407	1A
CAISSE D'EPARGNE	25/02/2019	25/02/2034	2 000 000	Livret A	2.17	1 233 333.41	1A
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/09/2023	15/09/2032	650 000	Fixe	0.25	577 777.78	1A
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16/09/2024	16/09/2032	850 000	Fixe	0.25	850 000	1A
			17 498 300			3 096 390	

La durée de vie résiduelle de la dette sera de 9 ans et 2 mois au 31 décembre 2024. L'évolution de l'encours de la dette ainsi que la répartition taux fixe, taux variable est illustrée dans le graphique suivant :



Investissement

Au regard de l'évolution de notre investissement observé sur les années précédentes

(voir annexe 1), mais aussi :

- de la nécessité de répondre aux besoins récurrents d'entretien, de mise aux normes de divers bâtiments communaux et équipements
- de la volonté d'impulser une nouvelle dynamique par de nouveaux projets conformément aux engagements pris dans le cadre de la dernière campagne électorale,

Il ressort que nos dépenses d'équipement annuel pour 2025 devraient se situer à 6 000 000 € puis à 4 000 000 € en 2026, y compris la valorisation des travaux effectués par nos service (régie) pour un volume annuel estimé à 400 000 €

La majorité de ses dépenses d'équipement sont planifiées et encadrées dans les autorisations de programme délibérées annuellement. A ce titre les crédits de paiements des autorisations de programme devraient représenter la somme de 4 000 000 €.

Par ailleurs, le remboursement annuel du capital de notre dette s'élèverait en 2024 à 460 000 €.

Au total, nos dépenses d'investissement pour l'année 2025 seraient de l'ordre de 6 460 000 €.

Le financement de cette somme serait assuré par :

- Le FCTVA pour un montant de 1 200 000 € ;
 - La taxe d'aménagement et recettes d'équipements pour 400 000 € ;
 - Des cessions de biens immobiliers pour 141 000 € ;
 - Des subventions pour un montant de 1 119 000 € ;
 - Notre autofinancement pour 2 500 000 € ;
 - Un emprunt à hauteur de 1 100 000 € ;
-

Budgets annexes

Budget parc des Forges

La convention conclue avec EPORA pour la réalisation des opérations de dépollution a pris fin en 2020. La commune a procédé au rachat du foncier désormais a priori dépollué aux conditions prévues dans la convention. Un mandat de concession a été confié à la SPL Cap Métropole en 2024 pour ce projet d'aménagement du site Barriol-Dallière.

Pour rappel, le projet d'aménagement du site Barriol-Dallière s'étend sur environ 2.3ha, mais pour envisager une reconversion audacieuse et ambitieuse il est important de prendre en compte le secteur dans sa globalité où de nombreux bâtiments, des espaces publics et privés animent le quartier : l'emprise de l'étude est donc portée sur un périmètre plus large d'environ 9ha.

Le projet de développement de Barriol-Dallière est structuré autour de 3 éléments clés :

- **Offrir une ambition urbaine :**

Les enjeux principaux sont la reconnexion au reste de la ville et l'intégration de ce secteur au centre bourg avec des usages diversifiés et complémentaires, et la recherche de lien avec les bords de Loire ainsi que l'intégration de ce quartier au centre-ville d'Andrézieux.

- **Prendre en compte en amont la problématique inondation et les enjeux environnementaux.**
- **Etablir un projet d'aménagement échelonné dans le temps**

Compte tenu de la complexité du projet, il a été décidé de retenir la concession d'aménagement comme mode de réalisation de l'opération qui prend la forme d'un traité de concession d'aménagement

Ce traité de concession est conclu pour une période fixée à 9 ans (jusqu'en 2032). Le montant total des dépenses de l'opération est estimé à 18 254 000 € HT. A la remise des ouvrages, la participation de la ville d'Andrézieux-Bouthéon, le concédant, au coût de l'opération est estimée à un montant prévisionnel de 13 555 000 € HT.

Dès la fin d'année 2024 et sur le début d'année 2025 débuteront les opérations de déconstruction du bâtiment principal situé sur la friche. Pour la réalisation de ces travaux et des études de maîtrise d'œuvre urbaine, au titre de l'exercice 2025 il sera prévu le versement d'une avance financière estimée à 450 000 € à la SPL Cap Métropole.

Budget gendarmerie des Terrasses

La ville d'Andrézieux-Bouthéon s'est engagée dès 2010 dans le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie. L'opération conduisant à la réalisation de cet équipement a été confiée à NOVIM dans le cadre de la convention publique d'aménagement conclue pour la ZAC des Terrasses.

Cet équipement est aujourd'hui achevé et a vocation à être cédé prochainement à la ville.

Dans le but d'individualiser cette opération et pour permettre de retracer précisément :

- la prise en charge financière par la Commune et l'équilibre de l'opération
- les moyens de financement de l'opération et l'application d'une fiscalité adaptée.

Le Conseil municipal a procédé à la création d'un budget annexe « gendarmerie des Terrasses ».

Le suivi budgétaire et comptable est assuré en application de l'instruction comptable M 57. Le budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre sous opération en section d'investissement.

Ce budget est assujéti à la TVA

Le budget 2024 comprend les écritures correspondant à cette acquisition et à la mobilisation d'un emprunt permettant de réaliser cette acquisition.

A partir de l'exercice 2025, les budgets retraceront principalement en recettes le loyer versé par l'Etat pour la location de cette gendarmerie et en dépenses les charges liées à l'emprunt souscrit pour le financement de cette acquisition.

Conclusion

Le budget 2025 traduira l'ensemble des contraintes subies par la Ville d'Andrézieux-Bouthéon et des incertitudes auxquelles doivent faire face l'ensemble des collectivités au regard des annonces gouvernementales liées à l'état des finances publiques nationales. Il tiendra compte des engagements pris devant les Andréziens-Bouthéonnais en 2020 et de la volonté de l'équipe municipale de promouvoir une Ville attractive – solidaire et écocitoyenne.

La recherche systématique de l'intérêt général et la volonté de maintenir un service public de proximité et une offre de services de qualité et accessible à tous les Andréziens-Bouthéonnais continueront à guider l'action et les orientations et priorités municipales pour l'année à venir.

La modernisation de la ville et le soutien à son dynamisme se poursuivront à travers une gouvernance s'appuyant le plus possible sur la participation citoyenne et l'ouverture au dialogue avec les habitants, acteurs économiques, associations, partenaires, ...

La recherche d'un équilibre et d'un effort partagé et équitable entre l'ensemble des contributeurs ou bénéficiaires des services apportés par la commune se traduiront prioritairement par la poursuite des efforts de gestion ainsi que par la réduction des dépenses de fonctionnement compressibles.

Ces efforts de gestion et cette rigueur s'accompagneront d'une diminution raisonnable de l'enveloppe dédiée aux subventions versées aux associations ne remettant pas en cause le soutien municipal à la vie associative et le niveau très élevé des aides accordées par la commune.

Parallèlement, des augmentations contenues et raisonnables des taux d'imposition et de nos tarifs municipaux sont envisagées. Elles permettront d'assurer une équité et un partage dans la participation de tous à l'effort collectif que nous devons accomplir, sans toutefois remettre en cause la faible pression fiscale caractérisant la commune et la large accessibilité à l'ensemble de nos services.

L'ensemble de ces efforts nous permettra de maintenir un haut niveau de services et équipements dont profitent les habitants, les associations, clubs tout en supportant un volume d'investissement élevé et cohérent notamment en ce qui concerne la conservation de notre beau patrimoine, sa remise à niveau mais aussi d'envisager sereinement la poursuite des investissements structurants et ambitieux.

Malgré les contraintes et un contexte difficile, en 2025 Andrézieux-Bouthéon maintiendra son ambition et restera aux côtés et à l'écoute de ses habitants.

